



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

----- 0 -----



MINISTÈRE DES POSTES ET
TÉLÉCOMMUNICATIONS

----- 0 -----

STRATEGIE SECTORIELLE DU DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

2005 - 2015

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

-----O-----



**MINISTÈRE DES POSTES ET
TÉLÉCOMMUNICATIONS**

-----O-----

STRATEGIE SECTORIELLE DU DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

2005 - 2015



LISTE DES DES ACRONYMES

AN	: Assemblée Nationale	MINCOM	: Ministère de la Communication
ANTIC	: Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication	MINDEF	: Ministère Délégué à la Présidence chargé de la défense
ART	: Agence de Régulation des Télécommunications	MINCOMMERCE	: Ministère du Commerce
CA	: Chiffre d'affaires	MINPLAPDAT	: Ministère de la Planification, de la Programmation, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
CADI	: Centre Africain de Développement de l'Internet	MINEFP	: Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CAMPAC	: Réseau de transmission des données par paquets de CAMTEL	MINEFI	: Ministère de l'Economie et des Finances
CAMTEL	: Cameroon Telecommunications	MINMIDT	: Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
CENADI	: Centre National de Développement de l'Informatique	MINJUSTICE	: Ministère de la Justice
CFPA/CRTV	: Centre de formation professionnelle de l'audiovisuel/Cameroon Radiodiffusion Television Corporation	MINRESI	: Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
CNDT	: Centre National de Développement des Technologies	MINPMEESA	: Ministère des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
DCI	: Division de la Coopération Internationale	MINPOSTEL	: Ministère des Postes et Télécommunications
DPE	: Division de la Planification et des Etudes Techniques des Télécommunications (ancien organigramme MINPOSTEL)	MMS	: Multimedia Message Service
DSX	: Douala Stock Exchange	MSC	: Mobile Switching Center
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	MTN	: Mobile Telecommunications Network
ENSP	: Ecole Nationale Supérieure Polytechnique	MMDS	: Multipoint Multichannel Distribution System
ENSPT	: Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications	OIABF	: Organe Interministériel chargé de l'Attribution des Bandes de Fréquences
ESSTIC	: Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication	ONG	: Organisation non gouvernementale
e-X	: Terme générique désignant les services tels : e-commerce, e-learning, e-santé, etc.	PABX	: Private Automatic Branch Exchange
FAI	: Fournisseur d'Accès Internet	PDH	: Plesiochronous Digital Hierarchy
FBCF	: Formation Brute du Capital Fixe	PRC	: Présidence de la République du Cameroun
GIC	: Groupement d'Intérêt Economique	PIB	: Produit Intérieur Brut
GSM	: Norme de téléphonie cellulaire européenne (Global service/ System for mobile communication)	SAT3	: Name of the optical fiber, sub-marine cable with a landing point in Douala
IDH	: Indice de Développement Humain	SCM	: Société Camerounaise de Mobile (Orange)
INMARSAT	: Organisation des Télécommunications internationales maritimes par satellite	SDH	: Synchronus Digital Hierarchy
INDAFTEL	: Industrialisation of African Telecommunications	SPM	: Services du Premier Ministre
IP	: Internet Protocol	STM	: Synchronous Transfer Mode
ISP/IAP	: Internet Service Provider / Internet Access Provider	TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
IUT	: Institut Universitaire de Technologie	TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
MIC	: Modulation par impulsion et codage	UE	: Union Européenne
MINATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	UIT	: Union Internationale des Télécommunications
		VA	: Valeur Ajoutée
		VSAT	: Very Small Aperture Terminal
		x.DSL	: Digital Subscriber Line [x=A(asymetrie) x=S(Symetrie)]
		WAP	: Wireless Access Protocol

DECLARATION DE POLITIQUE SECTORIELLE DU DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1. INTRODUCTION

Les plans d'ajustement structurel adoptés au début des années 90 n'ont pas atteint les résultats escomptés pour sortir le Cameroun de la crise économique qui s'est déclarée à la fin des années 80. Dans une perspective globale de restructuration de l'économie nationale, le Chef de l'Etat prescrit, le 1er juin 1995, le désengagement de l'Etat des activités de production, à l'instar de l'exploitation des services postaux et de Télécommunications.

L'histoire des politiques économiques menées au Cameroun depuis l'indépendance est marquée, convient-il de rappeler, par les plans quinquennaux de développement comme outils de planification des investissements de l'Administration publique. C'est l'époque par excellence du monopole de l'Etat et des subventions croisées, y compris dans le domaine des Télécommunications, dont l'évolution, en guise de préambule, est succinctement passée en revue dans les lignes qui suivent.

1.1. Période de 1960 à 1988

Au lendemain de l'accession du Cameroun à la souveraineté, la Direction des Télécommunications du Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) assure, jusqu'en 1970, l'essentiel des missions d'orientation, de réglementation, de régulation, d'exploitation, de suivi et de contrôle de la télégraphie, du télex, du morse et de la téléphonie.

Pour pouvoir répondre aux besoins de développement des ressources humaines, l'Etat crée en 1969, l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications (ENSPT).

Afin de satisfaire l'augmentation du trafic international et de bénéficier des capacités technologiques nouvelles, supérieures à celles installées jusque là au Cameroun, l'Etat crée en 1972, la Société International Telecommunications of Cameroon (INTELCAM), qui consacrera la séparation de l'exploitation des télécommunications domestiques de celles des télécommunications internationales. Des antennes paraboliques de standard A sont déployées à Zamengoe près de Yaoundé (1972) et à Bépanda près de Douala (1986).

Malgré des investissements importants consentis par l'Etat, les performances réalisées sont plutôt mitigées : la demande sociale en matière de services de télécommunications reste largement insatisfaite, tandis que les tarifs connaissent une hausse continue, au cours d'une période marquée par le gaspillage des ressources matérielles, et l'obsolescence des équipements techniques.

1.2. Période de 1988 à 1998

A la fin de l'année 1987, le Cameroun marque une première rupture dans la gestion stratégique des Télécommunications. Le Chef de l'Etat promulgue en effet la loi N° 87/021 du 17 décembre 1987 portant création du Budget Annexe des Postes et Télécommunications et octroie ce faisant, une autonomie financière au MINPOSTEL.

Le Budget Annexe du MINPOSTEL, en ce qui concerne le domaine des Télécommunications, constitue la réponse concrète à la préoccupation nationale de promouvoir le développement des Télécommunications en améliorant l'efficacité du management face aux besoins sans cesse croissants de financement. Au cours de la période sous revue, le MINPOSTEL franchit un pas technologique important vers la numérisation de son système de télécommunications, avec l'acquisition des centraux numériques de Yaoundé et de

Douala et un peu plus tard, l'acquisition des centraux numériques de la Province du Sud-Ouest. Les artères principales de transmission sont également numérisées.

Le bilan de la période sous revue montre cependant une Administration publique des Télécommunications lente à s'adapter et à innover, et qui ne permet pas à notre pays de tirer pleinement profit du fonctionnement, à priori plus souple, par Budget Annexe dans le domaine des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). A titre d'illustration, le nombre de lignes téléphoniques du réseau national n'arrive pas à franchir la barre asymptotique de 100.000 lignes installées.

C'est dans ce contexte que le Chef de l'Etat prescrit, comme ci-dessus rappelé, le désengagement de l'Etat des activités de production, qui se traduit en 1998 dans le domaine des Télécommunications, par un train de mesures légales et réglementaires, marquant la seconde rupture dans la gestion des Télécommunications, et qui se caractérise par :

- La mise en place d'un nouveau cadre légal et réglementaire dans le domaine des Télécommunications, avec la promulgation de la loi n° 098/14 du 14 juillet 1998 régissant les Télécommunications au Cameroun ;
- La séparation des activités du domaine des Postes de celles du domaine des Télécommunications et TIC ;
- Le repositionnement du MINPOSTEL dans les missions d'orientation stratégique, de réglementation, de suivi et de contrôle du secteur ;
- La création d'une Agence de Régulation des Télécommunications indépendante et autonome ;
- Le maintien à Cameroun Telecommunications (CAMTEL), (la

société parapublique issue de la fusion en 1998 de la Direction des Télécommunications du MINPOSTEL avec INTELCAM), de l'exclusivité sur l'exploitation et la fourniture des services de téléphonie fixe ;

- La libéralisation séquencée par l'introduction de deux opérateurs mobiles privés, de fournisseurs d'accès / services Internet, de fournisseurs de services à valeur ajoutée (libéralisation totale) et de fournisseurs d'accès au segment spatial (libéralisation partielle) ;
- Une première tentative, avortée, de privatisation de la CAMTEL (2001).

2. ETAT DES LIEUX

Le train de mesures ci-dessus rappelé entraîne un accroissement significatif de l'accès aux services de Télécommunications et TIC. A titre d'illustrations :

- Les usagers de la téléphonie en général passent de 100 000 environ en l'an 2000 à 2 000 000 environ en 2005, portant ainsi la télé densité globale de 0,67% à 12,3% ;
- Une dorsale en fibre optique est déployée sur le tracé du pipeline Doba-Kribi ;
- Un point d'atterrissage du câble sous-marin SAT-3 est ouvert à Douala avec une capacité de 2,5 Gbit/s ;
- Des investissements d'environ 300 Milliards de francs cfa sont réalisés sur les réseaux fixes et mobiles durant la période allant de 1999 à 2004 ;
- Plus de 20 000 emplois directs et indirects sont créés ;
- Plus de 60 fournisseurs d'accès Internet et de services à valeur ajoutée sont présents sur le marché ;

- Le trafic Internet et le nombre d'usagers sont en croissance soutenue.

Il y a cependant lieu de noter qu'au 31 décembre 2004, le Cameroun accuse un retard, au regard des données caractéristiques suivantes :

- Densité téléphonique fixe : 0,7 % ;
- Densité téléphonique mobile : 11,73 % ;
- Taux d'utilisateurs de l'Internet : 0,16% de la population.

En effet, à titre de comparaison, on note, en prenant l'exemple de deux pays africains, les données suivantes pour la même période :

Maroc :

- Densité téléphonique fixe : 4,03 % ;
- Densité téléphonique mobile : 29,42 % ;
- Taux d'utilisateurs Internet : 1,55 %.

Sénégal :

- Densité téléphonique fixe : 2,20 % ;
- Densité téléphonique mobile : 12% ;
- Taux d'utilisateurs Internet : 2,20 %.

3. DIAGNOSTIC

Le processus de réforme engagé suite à la loi n°98/014 du 14 juillet 1998 régissant les Télécommunications au Cameroun montre aujourd'hui ses limites ; notamment :

- une stratégie peu cohérente de développement des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

- un cadre réglementaire inachevé ;
- une régulation et un suivi à parfaire ;
- une insuffisance des infrastructures conduisant à un taux de pénétration toujours faible pour les segments de téléphonie fixe, mobile, et de l'Internet et ce notamment en milieu rural ;
- une insuffisance de ressources financières pour soutenir la mise en place des infrastructures fiables et solides de télécommunications, dont la littérature en la matière souligne qu'en dépit de la libéralisation du secteur, elles sont rarement prises en charge par les opérateurs privés et relèvent donc, de facto, de la souveraineté nationale ;
- des services de télécommunications dont la qualité et la tarification sont peu incitatifs pour le consommateur, et ne peuvent donc pas favoriser le développement de l'Internet, qui est essentiellement tributaire du coût des télécommunications et de l'accès ;
- une implication encore faible du secteur privé national et international dans un domaine stratégique et décisif pour le développement du Cameroun ;
- une attente non comblée en termes de création d'emplois.

Il s'avère alors urgent d'élaborer une nouvelle stratégie capable de donner une meilleure visibilité, d'ici 2015 du développement du domaine des Télécommunications et TIC, à l'effet de le mieux structurer et d'en planifier les projets de développement en vue d'une programmation optimale.

4. VISION

" *Notre pays a besoin d'un accès généralisé à l'Internet* ", déclare le Président Paul Biya, dans son discours programme du 03 novembre

2004, au lendemain de son élection pour un nouveau septennat.

De fait, l'Internet, emblème de la Société de l'Information, est une constante du discours présidentiel de ces dernières années, depuis son adresse à la Jeunesse camerounaise en 1997, en passant par son allocution lors de l'inauguration des Centres multimédia des Lycées Leclerc et d'Essos. Le Chef de l'Etat n'a cessé d'appeler les Camerounais de tous âges et des deux sexes à entrer résolument dans la Société de l'Information.

Le Cameroun, partie prenante du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), et qui a souscrit à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) entend mettre en œuvre toutes les potentialités et opportunités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Le préalable incontournable à l'arrimage à la Société de l'Information est la mise à disposition d'une Infrastructure de Télécommunications solide, et fiable.

Le Cameroun entend faire des Télécommunications et TIC, un moteur essentiel de sa stratégie de développement.

Et le Président de la République, S.E. Paul Biya le souligne déjà avec force le 30 Novembre 2002, en déclarant, à propos de l'émergence effective d'une Société de l'Information, que celle-ci devrait permettre de "**renforcer l'unité de notre peuple et de lutter contre les inégalités en permettant l'accès au savoir du plus grand nombre "... et ainsi, " placer le pays dans les meilleures conditions pour aborder le troisième millénaire "**".

Plusieurs initiatives nationales sont conduites, dans le but d'induire, à partir des Télécommunications et TIC, une réponse nationale aux

problèmes de développement et de lutte contre la pauvreté auxquels le Cameroun fait face. Pour l'essentiel, on peut relever, s'agissant des activités placées sous l'égide du Ministère de la Programmation, du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINPLAPDAT) et du Ministère des Postes et Télécommunications :

- En Avril 2003 : l'identification des TICs comme levier dans maints axes d'action dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- En Août 2004 : le séminaire de validation du diagnostic du domaine des Télécommunications et TIC, avec la participation des Partenaires au développement ;
- En Octobre 2004 : le séminaire de validation des objectifs et des axes stratégiques du domaine des Télécommunications et TIC, avec la participation des Partenaires au développement.

Parallèlement à ces activités, plusieurs approches de développement des TIC ont cours au sein d'autres Administrations camerounaises. Il s'agit notamment de :

- l'élaboration d'un programme d'action gouvernementale pour la Société de l'Information et du Savoir par le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- la mise en œuvre de la stratégie des TIC au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- la concrétisation de la stratégie d'intégration des TIC dans la gestion des personnels de l'Etat par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, grâce au Système Informatique de Gestion Intégrée du Personnel de l'Etat et de la Solde (SIGIPES).

Ces initiatives nationales sont appuyées par d'autres initiatives exté-

rieures, telles que :

- l'initiative de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) portant sur la définition d'un Plan National de l'Information et de la Communication (plan NICI) ;
- l'initiative du PNUD sur la politique des TIC au Cameroun dans le cadre du Tokyo International Conference for African Development II (TICAD II) ;
- l'appui de l'UIT à l'élaboration de la stratégie sectorielle des TIC pour le Cameroun ;
- l'appui au développement des radios rurales communautaires par l'UNESCO.

Il convient de relever qu'en raison de sa position géographique d'une part, et des opportunités et perspectives que lui ouvrent concomitamment le développement de la fibre optique Doba-Kribi et le point d'atterrissage du SAT-3 à Douala, le Cameroun peut et doit tirer un avantage conséquent comme *carrefour sous-régional en matière de Télécommunications*.

La stratégie nationale des Télécommunications et TIC apparaît alors, non seulement comme un instrument de structuration et de planification devant catalyser le rendement de tous les secteurs d'activité de la vie nationale (Administration, Agriculture, Culture, Commerce, Tourisme, Santé, Education...), mais aussi comme un puissant instrument d'intégration sous-régionale, devant amener le Cameroun à jouer, à court terme, le rôle de Hub de l'Afrique centrale.

Des infrastructures de communications électroniques étendues et efficaces constituent la base de toute économie du savoir. Elles sont appelées à jouer un rôle déterminant pour le développement économique et la réduction de la pauvreté. Elles sont en effet :

- essentielles pour la croissance ;
- nécessaires au développement de la capacité productive de tous les secteurs de l'économie ;
- indispensables à l'arrimage d'un pays à l'économie mondiale ;
- gage de la compétitivité des entreprises et de la pleine efficacité des services de l'Administration publique ;
- gage aussi de la transparence, de la bonne Gouvernance, et de la prééminence de l'Etat de droit.

5. LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DES TELECOMMUNICATIONS & TIC

L'accessibilité et la disponibilité des services de l'Internet au Cameroun restent des plus faibles du monde et d'Afrique. L'accès au service de l'Internet est relativement très cher comparativement aux pays du Nord et est essentiellement réservé aux deux principales villes du pays, Douala et Yaoundé.

Il s'avère aujourd'hui que le savoir est la clé du développement, et que son accroissement dans l'économie et la société suppose une mise en réseau généralisée et ouverte sur le monde. Dès lors, l'accessibilité et la disponibilité des services de l'Internet pour tous (tels que l'e-mail, le web, la téléphonie IP...), constituent les préalables à l'accélération de la croissance, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et plus généralement au développement endogène, évolutif et intégral des capacités nécessaires à la réduction de la pauvreté.

Le développement des infrastructures nationales des Télécommunications et la promotion d'une industrie des Télécommunications ouverte, compétitive et novatrice à travers tout le Cameroun sont une priorité nationale pour permettre au Cameroun

d'assumer ses grandes ambitions.

Les objectifs ciblés par le Gouvernement dans le domaine des Télécommunications et TIC sont notamment:

- d'augmenter la télé densité fixe de 0,7% en 2005 à 30% en 2015;
- d'augmenter la télé densité mobile de 15% en 2005 à 50% en 2015 ;
- de doter 20 000 villages de moyens de télécommunications modernes d'ici 2015 ;
- de mettre à la disposition du public une offre d'accès à 2 Mb/s dans toutes les villes ayant un central numérique avant la fin 2007 ;
- de construire un réseau interuniversitaire d'accès à l'Internet en s'appuyant sur le backbone national en fibre optique et élaborer un plan de développement vers les institutions privées, les établissements secondaires et primaires, au plus tard fin 2008 ;
- de construire un réseau de télé médecine et autres e-services connexes en s'appuyant sur ledit backbone, au plus tard fin 2008 ;
- de doubler la contribution du secteur au PIB d'ici 2010 (estimation 2005 : 2,5% du PIB) ;
- de multiplier par 50 le nombre d'emplois directs et indirects dans le domaine des Télécommunications et des TIC d'ici 2015.

La mise en œuvre de cette stratégie globale des Télécommunications et des TIC est sous-tendue par trois grands axes, à savoir :

Premier axe : Adapter et actualiser le cadre légal, réglementaire et institutionnel ;

Deuxième axe : Améliorer l'offre de services en quantité, en qualité, et à des prix abordables ;

Troisième axe : Accroître l'utilisation des TIC et densifier le tissu industriel des entreprises TIC.

6. PROGRAMME D'ACTION

Les principales actions que le Gouvernement compte mener sont :

6.1. Premier axe : Adapter et actualiser le cadre légal, réglementaire et institutionnel

Il s'agit notamment de :

- adapter le cadre légal et réglementaire à la convergence technologique et des services avant juin 2007 ;
- finaliser le cadre réglementaire pour l'accès des zones rurales avant la fin 2005 ;
- définir les mécanismes de fonctionnement du Fonds Spécial des Télécommunications avant la mi-2006 ;
- de mettre en place l'OIABF et le rendre fonctionnel au plus tard le 31 décembre 2006 ;
- renforcer les activités de régulation de l'ART par :
 - a) l'amélioration de la mutualisation des infrastructures des opérateurs et la publication des lignes directrices pour la résolution des conflits au plus tard le 31 décembre 2006 ;
 - b) l'élaboration d'un nouveau plan de numérotation avant fin 2007 ;
 - c) l'amélioration de la gestion et de la surveillance du spectre des fréquences avant la fin 2006.

■ L'adoption d'un cadre légal et réglementaire pour favoriser les transactions électroniques avant décembre 2007 (y compris les aspects relatifs à la signature électronique, la sécurité et le cryptage, la protection des données personnelles, la protection des droits d'auteur) ;

■ L'actualisation des programmes de formation, et la promotion de la recherche-développement dans le domaine des Télécommunications et les TIC par :

a) le lancement d'un appel d'offres pour mener une étude relative à la refondation de l'ENSPT avant mi-2006 ;

b) le démarrage de nouveaux cursus à l'ENSPT avant fin 2008.

■ Le renforcement de la collecte statistique pour les Télécommunications et les TIC avant la fin 2006 :

a) en prenant des dispositions réglementaires pour la collecte de l'information statistique auprès des opérateurs et fournisseurs de services, par le truchement de l'ART, avant mi-2006 ;

b) en mettant sur pied un Observatoire national des communications électroniques et des TIC avant 2007.

6.2. Deuxième axe : Améliorer l'offre de services en quantité, en qualité, et à des prix abordables par :

■ la réaffirmation de la libéralisation totale du secteur des Infrastructures de communications, notamment :

a) la libéralisation totale de l'accès international au plus tard le 31 décembre 2008 ;

b) la libéralisation totale des services fixes au plus tard le 31 décembre 2008 ;

c) l'octroi de licences mobiles de troisième génération avant la fin 2009;

d) la libéralisation totale dans les zones non desservies au travers de l'octroi des licences via le Fonds Spécial des Télécommunications avant fin 2010.

■ le renforcement et le repositionnement de l'opérateur historique CAMTEL sur la fourniture de services fixes, de services mobiles et la mise en place d'un réseau large bande pour la revente de capacités par :

a) le transfert à la CAMTEL de la jouissance des fibres optiques le long du pipeline pétrolier avant janvier 2006 ;

b) l'adoption de la stratégie de privatisation de CAMTEL avec l'entrée d'un partenaire stratégique majoritaire avant décembre 2005;

c) le lancement de l'appel d'offres pour la privatisation de CAMTEL avant avril 2006 ;

d) la mise en œuvre des recommandations du plan d'entreprise de CAMTEL tel qu'édicté par le cabinet ICEA/Mazars au plus tard en mai 2006 ;

e) l'exclusivité octroyée à CAMTEL sur la revente de capacités interurbaines de réseaux de fibres optiques jusqu'à la fin de 2010.

■ le renforcement des activités de régulation de l'ART pour accroître l'offre avec :

a) la publication des lignes directrices identifiant les principes, les conditions techniques et tarifaires pour l'accès aux infrastructures des opérateurs (partage des infrastructures, accès ouvert aux infrastructures nationales et internationales) avant la fin 2006 ;

b) la publication des lignes directrices pour le dégroupage

et la portabilité avant la mi-2007 pour une mise en œuvre avant la fin-2007 ;

■ la mise en œuvre effective du Fonds Spécial des Télécommunications par :

a) la mobilisation des ressources financières auprès des opérateurs avant mai 2006 ;

b) la clarification des mécanismes d'utilisation des ressources du Fonds Spécial des Télécommunications avant septembre 2006 ;

c) la mise en place des mécanismes transparents et concurrentiels pour l'utilisation du Fonds Spécial des Télécommunications avant janvier 2007;

■ le développement par Camtel d'un réseau large bande national par :

a) la finalisation de l'étude de faisabilité du réseau national, sous-régional et trans-africain avant mi-2006 ;

b) la mise à niveau du réseau large bande entre fin 2006 et 2009 ;

c) l'interconnexion du réseau large bande à la sous région avant la fin 2007.

■ le positionnement du Cameroun comme Carrefour de l'Afrique centrale en matière de télécommunications par :

a) le développement du réseau national de la fibre optique ;

b) l'accélération de la construction des infrastructures complémentaires pour connecter la fibre optique au point d'atterrissage du SAT-3 ;

c) la concertation avec le Tchad et la République centra-

fricaine pour l'exploitation concertée de la liaison par fibre optique Doba-Kribi.

6.3. Troisième axe : Accroître l'utilisation des TICs et densifier le tissu industriel des entreprises TIC par :

■ la mise en place, en attendant l'installation effective de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), d'un Comité de pilotage interministériel sur l'inclusion de la composante TIC dans tous les Projets, et dont le Secrétariat Technique est tenu par le Ministère des Postes et des Télécommunications avant la mi-2006 ;

■ la finalisation du diagnostic de la stratégie et du plan d'actions sur l'utilisation des TICs pour présentation au Gouvernement avant la fin 2006 ;

■ le lancement d'un appel d'offres pour l'étude sur l'accès au financement des PME/PMI et de l'industrie des TICs avant la fin 2006 ;

■ l'organisation d'un Forum annuel à partir de 2007 avec le concours des institutions financières (y compris les organismes de micro finance) pour le soutien à la création de PME/PMI nationales dans le domaine des Télécommunications et des TIC;

■ la promotion des entreprises orientées Ingénierie des services TIC y compris le télétravail ;

■ la promotion de l'utilisation des brevets tombés dans le domaine public et des logiciels libres ;

■ le développement, l'animation et la mise à contribution de l'industrie des TIC dans l'économie nationale ;

■ l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des capacités dans le secteur des TIC (Cf. la Refondation de

l'ENSPT) ;

■ le soutien à la création d'entreprises dans le secteur et le développement de partenariats stratégiques internationaux, notamment en favorisant les conditions d'accueil des délocalisations.

l'Information et du Savoir, si les Camerounais, pour quelque raison que ce soit, venaient à ignorer la Révolution, au moins aussi importante que celle de l'Imprimerie, qui s'opère sous leurs yeux : la Révolution numérique.

7. CONCLUSION

Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre la présente stratégie sectorielle dans le domaine des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Un cadre de suivi et d'évaluation de cette stratégie sectorielle va accompagner sa bonne exécution. L'évaluation des résultats atteints par la stratégie sectorielle du domaine des Télécommunications et TIC et son actualisation seront effectuées tous les deux ans, à partir de la date de mise en œuvre, jusqu'à l'horizon 2015.

Le Gouvernement sait pouvoir compter sur le soutien de tous les acteurs nationaux, publics et privés, des opérateurs privés internationaux, ainsi que sur celui des Pays amis, et des Partenaires au développement, dont certains ont été associés étroitement à l'élaboration de la stratégie nationale du domaine des Télécommunications et des Technologies.

La mise en œuvre de la stratégie sectorielle interpelle les Camerounais de tous âges et des deux sexes, que le Chef de l'Etat invite instamment à épouser la Culture TIC, ou la e-Culture, sous peine d'être laissés sur le bord du chemin.

Le Cameroun s'interdirait en effet de prendre part aux grands rendez-vous du Millénaire naissant, le Millénaire de la Société de

STRATEGIE SECTORIELLE DU DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATIONS (TIC)

INTRODUCTION

Le Document de Stratégie sectorielle du domaine des Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) du Cameroun voit le jour à la veille de la tenue de la seconde phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), prévu à Tunis à la mi-novembre 2005.

Dans sa Vision du développement, le Cameroun pose, comme préalable essentiel à celui-ci, la disponibilité et la diffusion du savoir et de la Connaissance, que rendent possibles les Télécommunications et TIC. C'est pourquoi le Chef de l'Etat, S.E. Paul Biya affirme, dans son adresse à la Nation le 03 novembre 2004, au lendemain de son élection pour un nouveau septennat : " **Notre pays a besoin d'un accès généralisé à l'Internet** ".

Comment notre pays peut-il se construire un accès généralisé à l'Internet ; l'Internet entendu comme emblème de la Société de l'Information ? Le Document de Stratégie sectorielle des Télécommunications et TIC apporte des éléments de réponse à cette problématique essentielle.

Ce Document, suivant la méthodologie édictée en la matière par le Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MINPLAPDAT), a été élaboré au sein d'un Comité interministériel de pilotage, domicilié au Ministère des Postes et Télécommunications qui gère l'Infrastructure nationale des Télécommunications. Il a pu bénéficier de l'apport intellectuel de Partenaires au développement, notamment, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Union Internationale des Télécommunications.

L'évolution du domaine des Télécommunications est marquée au Cameroun par trois grandes étapes (Diagnostic du domaine). Ce qu'il faut retenir est que ce domaine est aujourd'hui libéralisé ; que l'accès aux ser-

vices des télécommunications et TIC a connu un accroissement significatif au cours des cinq dernières années ; cependant, malgré cet accroissement, le Cameroun est en retard, par rapport aux pays comparables.

Le Cameroun a néanmoins des atouts importants, non seulement pour rattraper ce retard, mais pour bâtir, à bonne échéance, une Société de l'Information viable. La Stratégie sectorielle du domaine des Télécommunications et TIC vise notamment les objectifs suivants :

- **accroître la télé densité fixe de 0,7 % en 2005 à 30 % en 2015 ;**
- **accroître la télé densité mobile de 12 % en 2005 à 50 % en 2015;**
- **doter 20.000 villages de moyens de télécommunications modernes d'ici 2015 ;**
- **mettre à la disposition du public une offre d'accès à 2 Mb/s dans toutes les villes ayant un central numérique avant 2007 ;**
- **construire un réseau interuniversitaire d'accès à l'Internet en s'appuyant sur le backbone national en fibre optique et élaborer un plan de développement vers les institutions privées, les établissements secondaires et primaires d'ici fin 2008 ;**
- **construire un réseau de télé médecine et autres e-services connexes en s'appuyant sur le même backbone d'ici 2008 ;**
- **doubler la contribution du secteur au PIB d'ici 2005 (estimation 2005 : 2,5 % du PIB) ;**
- **multiplier par 50 le nombre d'emplois directs et indirects dans le domaine des Télécommunications et TIC d'ici 2015.**

Le Document de Stratégie sectorielle du domaine des Télécommunications et TIC se divise en trois grandes articulations : (1) la description du domaine ; (2) le diagnostic du domaine ; (3) et la Stratégie proposée.

1.- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le domaine des Télécommunications est engagé dans un processus de libéralisation depuis la promulgation de la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun.

Dans ce contexte, l'environnement actuel des télécommunications est caractérisé entre autres par :

- le désengagement de l'Etat du secteur productif, dont celui de l'exploitation des réseaux de télécommunications ;
- la création d'un organe autonome et indépendant de régulation des télécommunications, chargé de garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale entre les opérateurs, au bénéfice des consommateurs ;
- la présence d'un opérateur public de téléphonie fixe et de deux opérateurs privés de téléphonie mobile ;
- l'existence d'une soixantaine de fournisseurs d'accès/services Internet et services à valeur ajoutée ;
- un certain nombre de fournisseurs d'accès au segment spatial.

A ce jour, l'on observe :

- une stratégie peu cohérente de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Un cadre réglementaire inachevé ;
- Une absence de visibilité sur les perspectives du domaine des Télécommunications et TIC ;

- Une insuffisance des infrastructures ;
- Un taux de pénétration toujours insuffisant pour les segments de téléphonie fixe et mobile, de l'Internet et ce particulièrement en milieu rural ;
- Des tarifs prohibitifs pour le consommateur ;
- Une concurrence faible sur le segment de téléphonie mobile ;
- Une implication encore faible des opérateurs priés nationaux et internationaux dans un secteur stratégique et décisif pour le développement du Cameroun ;
- Une attente non comblée en termes de création d'emplois.

Il s'avère donc urgent d'élaborer une nouvelle stratégie qui devrait donner une meilleure visibilité à long terme (horizon 2015) du développement du domaine des Télécommunications et TIC, à l'effet de le structurer et de planifier les projets de développement en vue d'une programmation optimale.



2 - DEFINITIONS ET DESCRIPTION DU DOMAINE

2.1 - DEFINITIONS

Les Instruments fondamentaux (Constitution et Convention) de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) ratifiés par le Cameroun et la loi régissant les Télécommunications au Cameroun définissent " la télécommunication " comme étant " toute transmission, émission ou réception de signes, de signaux, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature, par fil, optique, radioélectricité ou autre système électromagnétique ".

Plus simplement encore, les télécommunications, c'est l'ensemble des moyens et des ressources mis en œuvre en vue de permettre à un émetteur et à un récepteur distants d'échanger, en temps réel ou en temps différé, des informations de toute nature par liaison filaire et/ou sans fil.

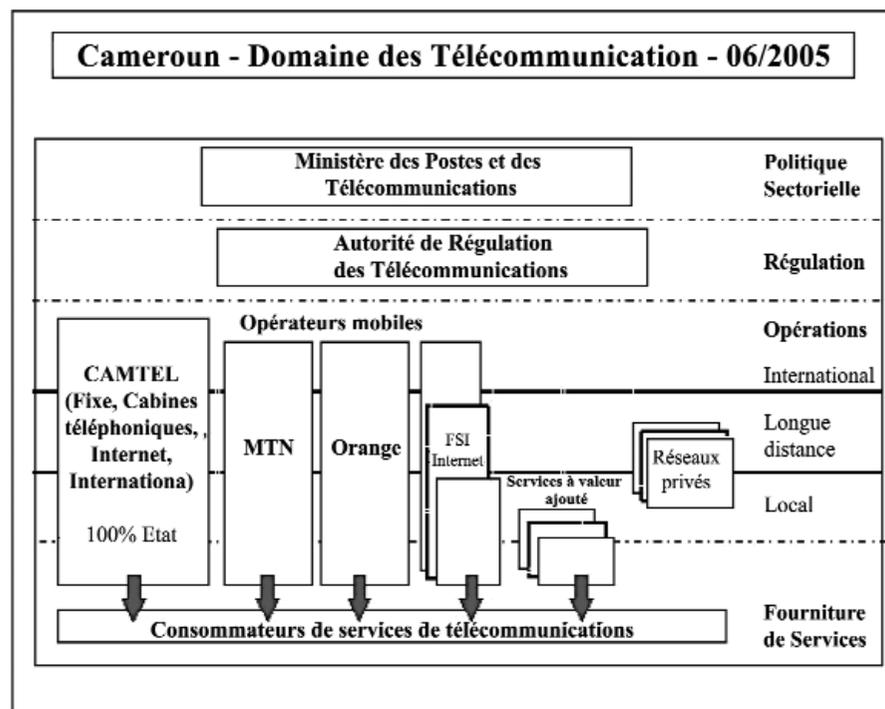
L'Union Européenne (UE) définit les communications électroniques comme "les émissions, transmissions ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images ou de sons, par voie électromagnétique " et le réseau de communications électroniques comme " toute installation ou tout ensemble d'installations de transport ou de diffusion ainsi que, le cas échéant, les autres moyens assurant l'acheminement des communications électroniques, notamment ceux de communication et de routage ". Sont notamment considérés comme des réseaux de communications électroniques : les réseaux satellitaires, les réseaux terrestres, les systèmes utilisant le réseau électrique pour autant qu'ils servent à l'acheminement des communications électroniques et les réseaux assurant la diffusion ou utilisés pour la distribution de services de communication audiovisuelle.

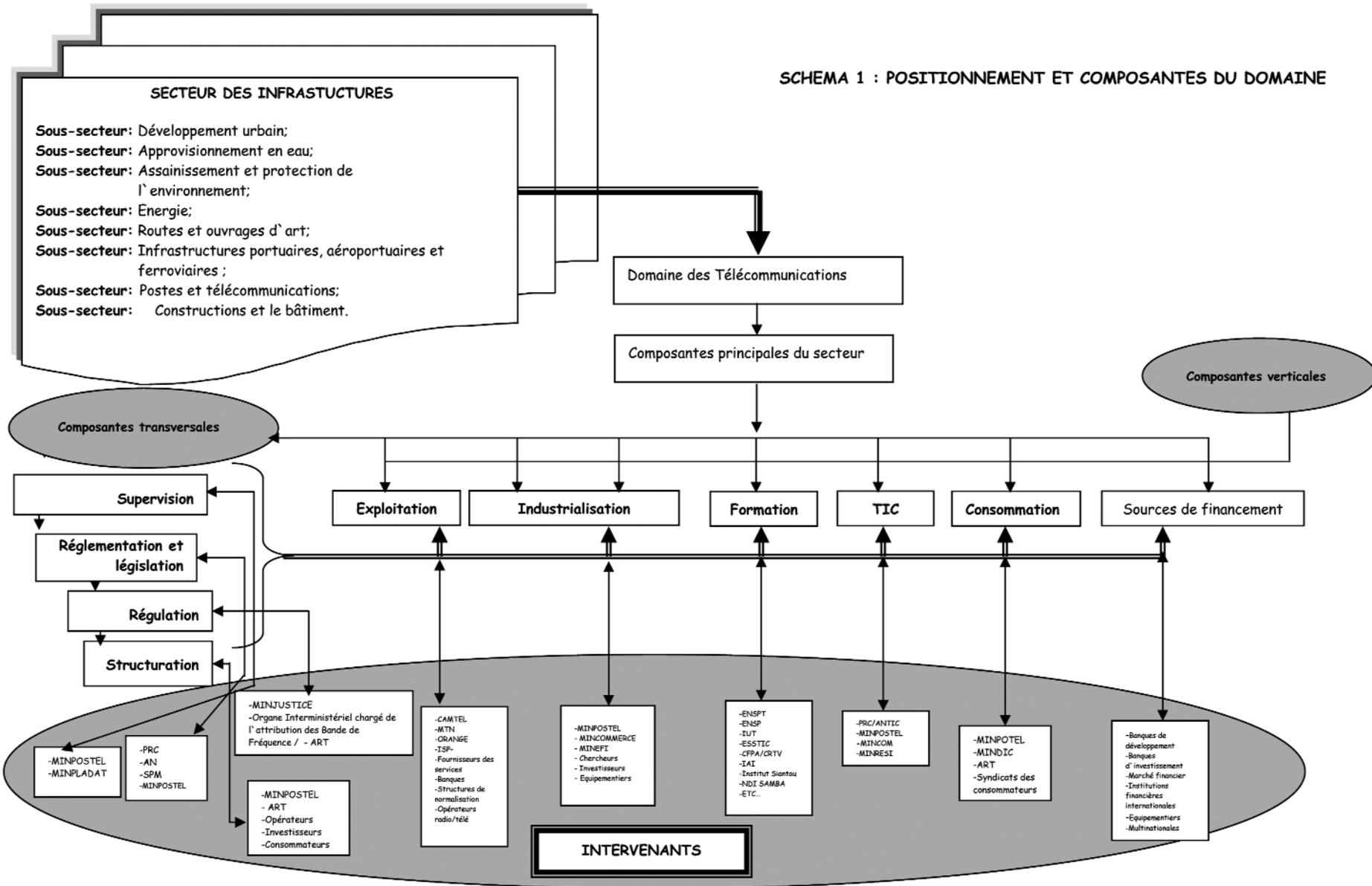
Le secteur des TIC est constitué de toute une gamme d'industries et d'activités de services parmi lesquelles : la fourniture de services et d'accès Internet, les services et équipements de télécommunications, les équipements et services informatiques, les médias et radiodiffusion, l'électronique, les fournisseurs d'informations commerciales, les services d'informations sur réseau, les bibliothèques et centres de documentations ...

2.2 - DESCRIPTION

2.2.1 - Description globale

La structuration du domaine des Télécommunications est indiquée dans le schéma ci-dessous :





DEFINITIONS ET DESCRIPTION DU DOMAINE

Le tableau ci-après présente les missions essentielles du domaine des Télécommunications et TIC et les principaux intervenants par composante :

Tableau N° 1 : Missions essentielles du domaine et principaux intervenants

N°	COMPOSANTE	MISSION	INTERVENANT
1	Supervision	Elaboration et suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle Coopération internationale Représentativité internationale Gestion du spectre des fréquences	- PRC -SPM- MINPLAPDAT - OIABF - MINPOSTEL - Organisations internationales
2	Législation et réglementation	Elaboration du cadre juridique et institutionnel	- PRC - AN - SPM - MINPOSTEL
3	Régulation	Contrôle général des activités des opérateurs. Suivi de l'application de la réglementation Protection des consommateurs Gestion des ressources rares (fréquences, numéros, sites radioélectriques...) Arbitrage des conflits entre opérateurs Suivi du marché Définition des principes devant régir la tarification	- MINPOSTEL - MINJUSTICE - OIABF - ART
4	Exploitation	<ul style="list-style-type: none">● Fourniture du service/accès universel● Fourniture des produits et services● Développement des Infrastructures● Elaboration et mise en œuvre des tarifs orientés coûts réels● Qualité de service	- CAMTEL - MTN - ORANGE - ISP - Fournisseurs des services - Banques - Structures de normalisation - Opérateurs radio/télé

5	Formation	<ul style="list-style-type: none"> ● Développement des ressources humaines ● Renforcement des capacités ● Adéquation formation/besoins du secteur + évolution technologique ● Promotion de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - ENSPT - ENSP - IUT- universités - ESSTIC - CFPA/CRTV - IAI - Institut SIANTOU - NDI SAMBA....
6	TIC	<ul style="list-style-type: none"> ● Elaboration, suivi de la mise en œuvre et évaluation de la politique nationale de développement des TIC ● Démocratisation des TIC 	<ul style="list-style-type: none"> - PRC/ANTIC - MINPOSTEL - MINCOM - MINRESI - ONG - Equipementiers
7	Consommation	<ul style="list-style-type: none"> ● Recherche de la satisfaction ● Animation en vue de l'exercice d'une saine concurrence entre les opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - MINPOSTEL - MINCOMMERCE - ART - Associations des consommateurs
8	Sources de financement	Mobilisation et mise à disposition des ressources financières nécessaires au développement du sous-secteur	<ul style="list-style-type: none"> - Banques de développement - Banques d'investissement - Marché financier - Institutions financières internationales - Equipementiers - Multinationales
9	Industrialisation	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribution à l'élaboration de la politique d'industrialisation ● Promotion d'un tissu industriel ● Promotion des technologies de pointe ● Promotion de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - PRC - AN - SPM - MINFOF - MINRESI - ART - MINPOSTEL - MINCOMMERCE - MINEFI - Organismes internationaux (ONUDI, INDAFTEL...) - Chercheurs - Investisseurs - Equipementiers



2.2.2 - Description par composantes

2.2.2.1 - Domaine des Télécommunications et TIC

a) Téléphonie fixe

Tableau N° 2 : Inventaire des productions ou offre en aval des biens et services

N°	SERVICE DEMANDÉ (DEMANDE)	DEMANDEUR	OFFREUR (INTERVENANT)	DESCRIPTION DE L'OFFRE (SITUATION ACTUELLE)
1	<p><u>PRODUITS ET SERVICES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Services de base</i> <ul style="list-style-type: none"> - téléphonie - télécopie ● <i>services à valeur ajoutée</i> <ul style="list-style-type: none"> - facturation - post-paiement - facturation détaillée - limitation des consommations - l'heure - le réveil - messagerie vocale - clé électronique - détection des appels malveillants - numéros verts - transferts d'appels - indicateur du deuxième appel - visiophonie - audiotex - conférence à trois - téléconférence - vidéoconférence - Centrex (PABX délocalisé: Prépaiement) ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Grands comptes - Professionnels - Résidentiels 	CAMTEL	<ul style="list-style-type: none"> - Accès dans les grandes villes et quelques zones rurales. Parmi ces zones rurales, très peu sont fonctionnelles - Vitesse de relève longue - Listes d'attentes (instances) longues - Plate forme intelligente non encore opérationnelle <p>Existence dans les grandes villes Voix sur IP non disponible</p>
	<p><u>INFRASTRUCTURES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - lignes spécialisées - capacité de transmission pour liaisons locales, interurbaines et internationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs - Fournisseurs de services - Clients 		<p>Transmissions terrestres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technologie analogique majoritaire et obsolète - technologie numérique timidement mise en place (axe Yaoundé- Douala-SUD/OUEST) - Fibre optique entre Doba et Kribi (1068 km). SAT3 mis en place à Douala. Boucles optiques mises en place.

N°	SERVICE DEMANDÉ (DEMANDE)	DEMANDEUR	OFFREUR (INTERVENANT)	DESCRIPTION DE L'OFFRE (SITUATION ACTUELLE)
				<p>Commutation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technologie analogique majoritaire ; très vieillissante - Déploiement de la technologie numérique en stagnation. Douala- Yaoundé reste de la Première génération <p>Systèmes d'accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux de câbles vieillissants et saturés - Réseaux fibres optiques : les réseaux de transfert sont en train d'être mis en place.

b) Téléphonie mobile :

Tableau N° 3 : Inventaire des productions ou offre en aval des biens et services

N°	SERVICE DEMANDÉ (DEMANDE)	DEMANDEUR	OFFREUR (INTERVENANT)	DESCRIPTION DE L'OFFRE (SITUATION ACTUELLE)
2	<p>SERVICES DE BASE</p> <ul style="list-style-type: none"> - voix - détail des appels, - fax, - roaming - prepaid, - data. <p>SERVICES À VALEUR AJOUTÉE</p> <p>MMS, Mobile banking, car tracking, Internet, WAP, passerelle GSM,</p> <p>INFRASTRUCTURES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grands comptes - Professionnels - Résidentiels <ul style="list-style-type: none"> - Professionnels - Résidentiels haut de gamme <ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs - fournisseurs de services - Clients 	<p>MTN ORANGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'accès suivant convention de concession - Couverture progressive du territoire <p>-Les clients professionnels et résidentiels haut de gamme n'ont pas encore la culture du DATA.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le coût du roaming reste très élevé. <ul style="list-style-type: none"> - Non disponibilité sauf passerelle GSM <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance/manque de capacité de transmission pour la couverture de certaines zones contractuelles - Transmission et commutation totalement numérisées ; 2e génération



DEFINITIONS ET DESCRIPTION DU DOMAINE

c) TIC

Tableau N° 4 : Inventaire des productions ou offre en aval des biens et services

N°	SERVICE DEMANDÉ (DEMANDE)	DEMANDEUR	OFFREUR (INTERVENANT)	DESCRIPTION DE L'OFFRE (SITUATION ACTUELLE)
1	Elaboration de la politique nationale de Développement des TIC	<ul style="list-style-type: none"> - Administration - Opérateurs - Exploitants - Investisseurs - Partenaires au développement - etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - PRC/ANTIC - MINPOSTEL - MINCOM - MINEFI - MINRESI - etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du cadre institutionnel de l'ANTIC - Libéralisation du secteur de la presse écrite et de la presse Audiovisuelle - Régulation essentiellement administrative de la presse écrite et de la presse audiovisuelle
2	Mise en place de la politique nationale de développement des TIC	<ul style="list-style-type: none"> - Administration - Opérateurs - Exploitants - Investisseurs - Partenaires au développement - Consommateurs - etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Administration - Opérateurs - Exploitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Début de connectivité des établissements de formation au niveau secondaire (centres multimédia) - Début de la mise en pratique des applications de télémédecine, commerce électronique, systèmes d'information de gestion, e-X, gestion du .cm - Encouragement et sensibilisation pour le passage au numérique des équipements et des procédures dans les médias - Télécentres Communautaires - Modernisation et extension des infrastructures des TIC
3	Démocratisation des TIC	<ul style="list-style-type: none"> - Administrations - Investisseurs - Consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrations - ONG - Partenaires au développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation du grand public - Organisation de séminaires - Formation grand public - Formation spécialisée - Mise en place d'un cadre attractif

d) Internet et autres

Tableau N°5 : Inventaire des productions ou offre en aval des biens et services

N°	SERVICE DEMANDÉ (DEMANDE)	DEMANDEUR	OFFREUR (INTERVENANT)	DESCRIPTION DE L'OFFRE (SITUATION ACTUELLE)
1	INTERNET - Bande étroite, voix sur IP	- Grands comptes - Professionnels - Résidentiels	CAMTEL ISP	- Les équipements d'accès de Camtel sont obsolètes - Ce service est offert dans les grandes villes et quelques zones rurales avec un débit de 64 Kbps bits par seconde -L'offre haut débit de CAMTEL par wireless (accès sans fil) est limitée aux professionnels
	- Large bande	Idem	CAMTEL ISP/ISP	- Ce service n'est fourni que par quelques ISP/IAP
2	TRANSMISSION DE DONNÉES	- Grands comptes - Professionnels	CAMTEL ISP	Réseau CAMPAC : - Faible débit - Qualité de service approximative - Technologies utilisées dépassées (X25) Autres réseaux : ils sont progressivement en train de faire leur entrée
3	GMPCS -service de base : voix	Professionnels	THURAYA-SACO- NETS IMMARSAT-CAMTEL	Accessibilité du service limité en raison de son coût élevé
4	TÉLEX, TÉLÉGRAPHIE	Professionnels	CAMTEL	Utilisation en diminution progressive
5	RADIO ÉLECTRICITÉ PRIVÉ -Services de base : voix, données	Professionnels	- MINPOSTEL - ART	- Assignation de fréquences aux permissionnaires, par ART - Non délivrance des licences d'exploitation des réseaux par le MINPOSTEL - Vétusté des équipements de contrôle du spectre - Non saturation du spectre, ressources en fréquences disponibles



ASPECTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DU DOMAINE

Tableau N°6 : Aspects économiques et financiers

RUBRIQUE	1999/00	2000/01	2001/02	2002 (année transitoire)	2003	2004
PIB	6312,3	6909,8	7363,6	3304,65	8074,7	ND
Revenu par tête en KFCFA	413,0	436,5	442,3	449,0	ND	ND
Taux de croissance de l'économie	4,4%	5,3%	3,6%	4,2%	4,7%	ND
Taux d'inflation	1,9%	1,2%	4,4%	2,8%	0,6%	ND
Population totale	14 616 200	15 025 800	15 446 800	154 499 000	15 879 700	ND
Population active	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Population urbaine	7 307 000	7 668 000	ND	ND	ND	ND
Chiffre d'affaires ¹ Milliards FCFA	ND	ND	ND	105.2	161.26	ND
Valeur ajoutée ¹ en KF	776 063	1 929 433	41 196 831	72 875 439	115 816 819	ND
Masse salariale ¹ en KF	1 182 296	2 583 183	4 549 626	2 285 766	6 399 134	8 778 798
Investissement ¹ en KF	31 193 604	29 093 727	34 556 738	21 223 558	53 711 269	58 611 831

1 : Opérateurs mobiles uniquement

Tableau N°7 : Contribution du domaine des Télécommunications dans l'économie nationale

RUBRIQUE	1999/00	2000/01	2001/02	2002 (année transitoire)	2003	2004
Σ VA/PIB ¹	0.01%	0.03%	0.5%	2.2%	1.4%	ND
Σ (Masse salariale (secteur))/ Masse salariale (publique) ¹	4.03%	7.6%	12.2%	14.6%	15.88%	ND
Σ CA/Effectifs opérateurs en MF ¹	ND	27.4	40.1	26.2	45.9	ND
Σ (Formation brute du capital fixe)/ Formation brute du capital fixe total	21.1%	29.0%	34%	21.2%	33.7%	ND
Σ TVA/TVA nationale	ND	ND	8.53/ND	6.64/ND	6.67/ND	7.17/ND
Σ (Encours dette)/encours dette publique	1.24%	1.78%	2.67%	154.38/ND	4.2%	107.21/ND
Σ (Service de la dette)/service dette publique extérieure	ND	ND	16.75%	4.6/ND	10.97%	29.8/ND
R&D	0	0	0	0	0	0

1 : Opérateurs mobiles uniquement

ASPECTS SOCIAUX

Typologie des bénéficiaires, offres du domaine des Télécommunications, effets sociaux induits.

Les Télécommunications et TIC sont un moyen de communication destiné à l'usage des populations urbaines et rurales, qui en sont les bénéficiaires finaux. Les bénéficiaires intermédiaires sont les opérateurs économiques (industriels, agriculteurs et commerçants).

L'accroissement des infrastructures des télécommunications désenclave le territoire et génère des activités susceptibles de réduire la pauvreté des popu-

lations défavorisées, qui sont établies à 50% en milieu rural.

Les Télécommunications et TIC contribuent à l'insertion des populations dans le circuit économique et favorisent leur accès aux services sociaux de base tels que l'éducation et les soins de santé.

Effets sur l'emploi.

Les Télécommunications et TIC constituent un sous secteur potentiellement porteur qui favorise la création d'emplois directs et indirects dans les villes et les villages ayant comme conséquence la lutte contre l'exode rural, la pauvreté et le chômage.

DEFINITIONS ET DESCRIPTION DU DOMAINE

ASPECTS SPATIAUX

Tableau N°8 : Couverture spatiale du réseau camerounais en termes d'abonnés et d'IAP/ISP au 31 décembre 2004

Province	Nombre de localités couvertes	Fixe	Mobiles	Internet		
				IAP	ISP	CYBER
ADAMAOUA	2	2241	ND	ND	ND	ND
CENTRE	4	34083	ND	ND	ND	ND
EST	2	1739	ND	ND	ND	ND
EXTRÊME NORD	4	2971	ND	ND	ND	ND
LITTORAL	4	33224	ND	ND	ND	ND
NORD	2	1889	ND	ND	ND	ND
NORD OUEST	2	3354	ND	ND	ND	ND
OUEST	6	9130	ND	ND	ND	ND
SUD	2	2743	ND	ND	ND	ND
SUD OUEST	5	3781	ND	ND	ND	ND
TOTAL	34	95155	1 800 000²	75	150	450

2 : estimé en termes de lignes actives

Tableau N°9 : Comparaison de télédensités du Cameroun à d'autres sous régions d'Afrique

PAYS	POPULATION	FIXE %	MOBILE	INTERNET
Afrique du Nord	147 495 000	9.6	11.2	3.3
Afrique Sub-Saharienne	647 646 000	1.0	2.8	0.9
Cameroun	16 258 000	0.7	6.6	0.4
Moyenne Afrique	841 547 000	3.0	6.1	1.6

Source: Africa, ICT indicators, ITU 2003

Au vu de ce tableau, le taux de pénétration reste en dessous de la moyenne africaine sur deux des trois segments de marchés.

ASPECT ENVIRONNEMENTAL

La réforme entreprise en 1998 a permis d'adapter le cadre légal, réglementaire et institutionnel notamment par la séparation des activités de supervision et réglementation, de celles de régulation et d'exploitation. Le gouvernement a facilité la concurrence en introduisant de la participation privée dans les services mobiles, Internet et à valeur ajoutée.

Ainsi l'on a assisté à une croissance soutenue du marché. A titre d'exemple : les usagers de la téléphonie sont passés de 100 000 en l'an 2000 à 2 100 000 en 2005, portant ainsi la télédensité globale de 0,67% à 12,3% ; Des investissements d'environ 300 Milliards ont été réalisés sur les réseaux fixes et mobiles durant la période allant de 1999 à 2004 ; Plus de 20 000 emplois directs et indirects ont été créés.

Cependant, il y a lieu de noter que beaucoup reste à faire pour rattraper le retard observé au niveau sous-régional, au regard des données suivantes :

	Cameroun	Maroc	Sénégal
Densité téléphonique fixe (%)	0,67	4,03	2,20
Densité téléphonique mobile (%)	6,6	29,4	7,6
Taux d'utilisateurs Internet (%)	0,16	1,55	2,20

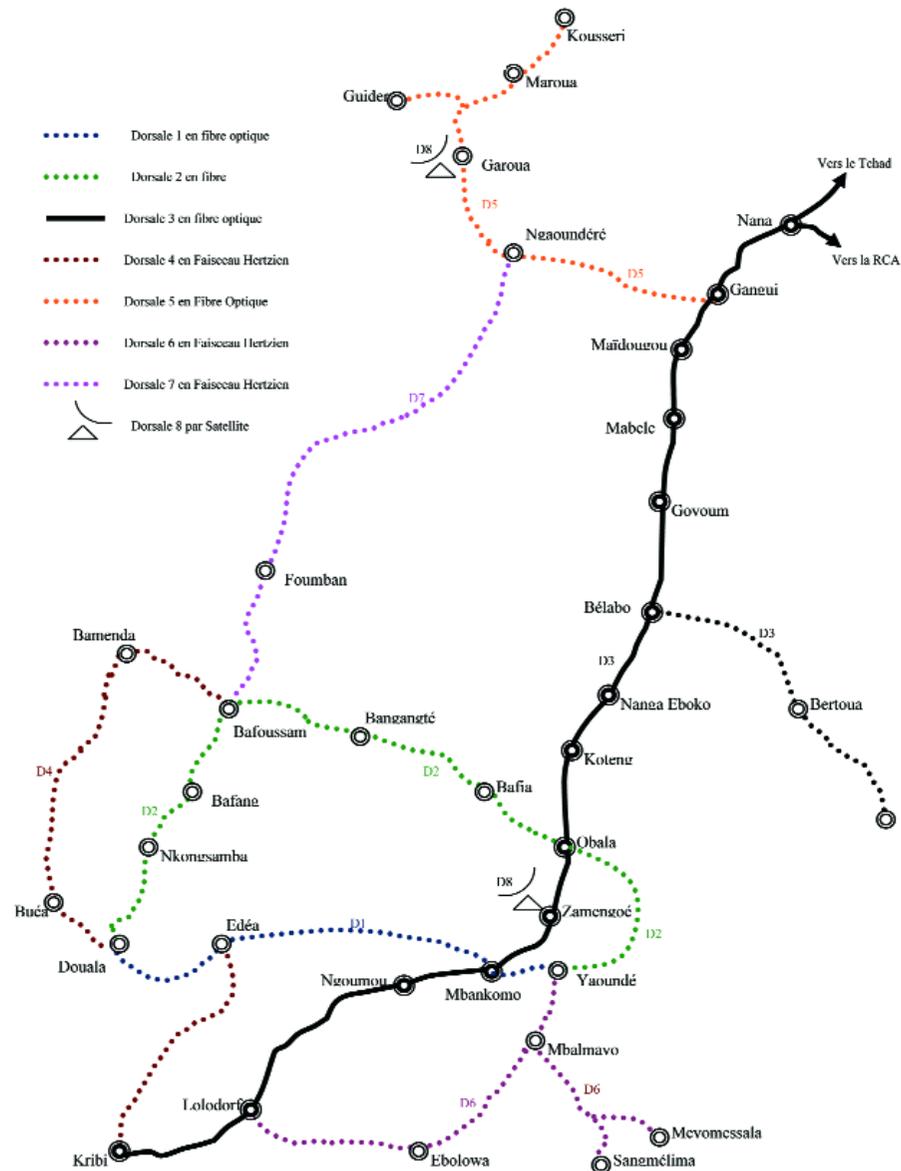
Source : UIT, Année 2003

De même, un effort important a été fourni pour l'amélioration de la connectivité internationale au Cameroun par le biais d'investissements publics importants :

- Une dorsale en fibre optique a été déployée sur le tracé du pipeline Doba-Kribi ;
- Un point d'atterrissement du câble sous-marin SAT-3 a été ouvert à Douala avec une capacité de 2,5 Gbit/s ;

Néanmoins, la non activation de la fibre optique sur ce segment conduit à des tarifs élevés sur l'international et à une faible pénétration de l'Internet (y compris Internet large bande).

Le schéma suivant montre le réseau cible de transmission de CAMTEL





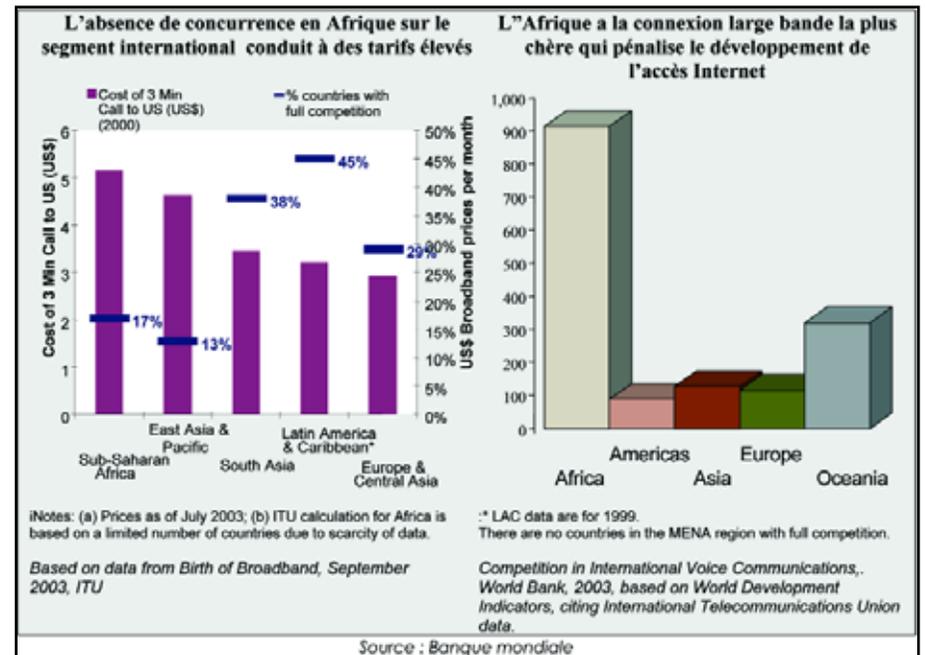
Le schéma ci-dessus situe le Cameroun dans l'environnement international.

Le tableau suivant illustre l'impact négatif de la faible concurrence sur ce segment concernant les tarifs des communications internationales et de connexion large bande.

ASPECTS INFRASTRUCTURELS

Le réseau fixe comporte :

- 03 centres de télécommunications spatiales ;



- 4500 Km de faisceaux hertziens analogiques ;
- 1200 Km de faisceaux hertziens numériques PDH ;
- 120 réseaux locaux de câbles ;
- 76 réseaux locaux ruraux ;
- 28 centraux électromécaniques ;
- 12 centraux numériques ;
- Une station de câble sous marin en fibre optique de 2.5 Gbps ;
- 1000 Km de câbles à fibre optique.

Le réseau mobile comporte :

- 4 stations terriennes
- 05 MSC
- 350 BTS
- 50 BSC
- 1200 Km de faisceaux numériques PDH
- 1000 Km de faisceaux numériques SDH

Le réseau Internet comprend :

- 6 nœuds POP ;
- 75 accès par VSAT.

2.2.2.2 - Supervision et réglementation

Tableau N°10 : Description de l'offre et de la demande

N°	SERVICE DEMANDÉ (DEMANDE)	DEMANDEUR	OFFREUR (INTERVENANT)	DESCRIPTION DE L'OFFRE (SITUATION ACTUELLE)
1	- Politique sectorielle - Service et accès universel	- Gouvernement - Assemblée Nationale - Partenaires au développement - Investisseurs - Opérateurs - Exploitants - Consommateurs	MINPOSTEL	- Elaboration de la politique sectorielle - Attribution de licences et de concessions - Conduite de la réforme du secteur prescrit par la loi 98/014 du 14 juillet 1998 - Mise à disposition des télécentres aux communautés rurales par le canal des mairies et des GIC
2	Représentativité internationale	- Gouvernement - Organisations internationales	MINPOSTEL	Participation et suivi effectif des réunions et des conférences sur les Télécommunications au niveau international, régional, sous-régional
3	Coopération internationale	- Gouvernement - Organisations internationales	- Partenaires au développement - Organisation internationale	- Cades de coopération multilatérale et bilatérale - Cadre réglementaire (traités, conventions, normalisation, ...) - Assistance technique
4	Gestion du spectre des fréquences	- Gouvernement - Partenaires - Investisseurs	- Organe interministériel d'attribution des bandes de fréquences - MINPOSTEL	- Gestion du spectre faite au niveau international avec la participation du MINPOSTEL - Coordination de la concertation nationale
5	Suivi des activités du secteur	- Gouvernement - Assemblée Nationale	MINPOSTEL	- Elaboration et mise en place des tableaux de bord des activités du secteur - Prises d'actions correctives

2.2.2.3 - Régulation

Tableau N°11 : Description de l'offre et de la demande

N°	SERVICE DEMANDÉ (DEMANDE)	DEMANDEUR	OFFREUR (INTERVENANT)	DESCRIPTION DE L'OFFRE (SITUATION ACTUELLE)
1	Licence sous le régime de concession	Investisseurs	- ART - MINPOSTEL - MINEFI	- Préparation des dossiers en vue du lancement des appels d'offres - Lancement des appels d'offres - Signature convention de concession et cahier des charges
2	Licence sous le régime de l'autorisation	- Opérateurs - Exploitants - Investisseurs	- ART - MINPOSTEL	- Réception et délivrance du certificat de dépôt - Etude du dossier - Transmission du dossier avec avis au MINPOSTEL - signature par le MINPOSTEL
3	Récépissé de dépôt sous le régime de la déclaration	Exploitants	- ART - MINPOSTEL	- Réception et délivrance d'un récépissé de dépôt - Vérification et transmission au MINPOSTEL de la déclaration pour signature - Signature de la décision
4	Contrôle du respect des règles du jeu	- Etat (puissance publique) - Opérateurs - Exploitants - Consommateurs	ART	- Contrôles programmés et inopinés des activités des opérateurs et exploitants - Rapports de contrôle adressés au MINPOSTEL
5	Assignment de fréquences	- Organisations internationales - Ambassades - Opérateurs - Radio amateurs - ONG - Exploitants privés	- ART - MINPOSTEL	- Réception de dossiers d'assignation - Etude du dossier d'assignation - Transmission pour signature au MINPOSTEL - Signature après avis consultatif du MINDEF et du MINATD
6	Arbitrage des conflits entre opérateurs	Opérateurs	ART	- Saisine de l'ART par le plaignant - Réunion des protagonistes et prise de décision.

DEFINITIONS ET DESCRIPTION DU DOMAINE

7	Arbitrage des conflits entre opérateurs et consommateurs	Consommateurs	ART	- Saisine de l'ART par le consommateur lésé - Réunion des protagonistes et prise de décision.
8	Arbitrage des conflits entre opérateurs et régulateur	- Opérateurs - ART	- MINPOSTEL - MINJUSTICE	Saisine du MINPOSTEL ou des tribunaux par le plaignant
9	Tranche de numéros	Opérateurs	ART	- Etablissement et gestion du plan de numérotation - Attribution des tranches de numéros
10	Approbation de catalogues et visas des conventions	Opérateurs	- Opérateurs - ART	- Soumission du projet de catalogue et de contrat d'interconnexion à l'ART pour approbation - Examen et avis de l'ART - Publication du catalogue d'interconnexion
11	Homologation des équipements et des terminaux	- Opérateurs - Exploitants - Equipementiers	- ART - MINPOSTEL	- Réception et examen du dossier d'homologation - Transmission avec avis au MINPOSTEL pour signature - Avis en dernier ressort et signature par MINPOSTEL
12	Tarification	- Opérateurs - Consommateurs - Association de consommateurs	- ART - Opérateurs	- Approbation de grilles tarifaires - Contrôle de conformité - Définition des principes de tarification
13	Qualité de service	- Consommateurs - Opérateurs - ART - MINPOSTEL	Opérateurs	- Existence des normes dans les cahiers de charge - Contrôle de conformité - rapport au MINPOSTEL
14	Suivi du marché	- MINPOSTEL - ART - Pouvoirs Publics - Opérateurs - Consommateurs	- ART - Opérateurs	- Données statistiques - Contrôle divers



2.2.2.4 - Formation

Tableau N°12 : Description de l'offre et de la demande

N°	SERVICE DEMANDÉ (DEMANDE)	DEMANDEUR	OFFREUR (INTERVENANT)	DESCRIPTION DE L'OFFRE (SITUATION ACTUELLE)
1	Développement des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Administrations - ART - Opérateurs - etc. 	Ecoles de formation (ENSP, ENSPT, IUT-Universités, IAI, Institut SIANTOU, Institut NDI SAMBA, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Conception, élaboration et suivi de la mise en œuvre des programmes - Actualisation des programmes dans les établissements - Organisation des examens et des concours d'entrée - Organisation des stages et des séminaires
2	Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Administrations - ART - Opérateurs - etc. 	Institutions internationales spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des stages de recyclage, de spécialisation et de perfectionnement - Participation aux conférences internationales, sous-régionales et régionales - transfert de compétences par l'assistance technique, exploitation des brevets tombés dans le domaine public

3 - DIAGNOSTIC

3.1 - DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS ET TIC

3.1.1- Rappel historique des politiques nationales

L'historique des politiques menées et des objectifs poursuivis au Cameroun en matière de Télécommunications se décline en trois grandes périodes depuis l'indépendance : de 1960 à 1988, de 1988 à 1998 et de 1998 à nos jours.

La caractéristique principale des politiques menées et des objectifs poursuivis d'une période à l'autre est la rupture. Rupture dans la vision stratégique du domaine et dans la politique de gestion stratégique de celui-ci. Nous allons revisiter succinctement cette déclinaison historique des Télécommunications au Cameroun :

Période de 1960 à 1988

L'accès à l'indépendance du Cameroun avait été consacré par la mise en place d'une organisation gouvernementale appuyée sur des plans quinquennaux comme outils de planification des investissements de l'Administration Publique. En somme, c'était la période du monopole d'Etat et des subventions croisées. C'est dans ce cadre que :

- L'Administration en charge des Télécommunications avait assuré à la fois les fonctions de Réglementation et d'Exploitation ;
- L'architecture du réseau national des Télécommunications avait été mise en place.

Au cours de cette période, la Direction des Télécommunications du Ministère des Postes et Télécommunications avait assuré jusqu'en 1970, l'essentiel des missions de réglementation et d'exploitation de la télégraphie, du télex, du morse et de la téléphonie.

Pour répondre aux besoins de développement des ressources humaines, l'Etat a créé en 1969 l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications (ENSPT).

Afin de satisfaire l'augmentation du trafic international et de bénéficier des capacités technologiques nouvelles supérieures à celles installées jusque là au Cameroun, l'Etat a créé en 1972 la société International Telecommunications of Cameroon (INTELCAM), qui fonctionnera selon les règles de droit de la société anonyme et consacrera la séparation de l'exploitation des Télécommunications domestiques de celles internationales. Des antennes paraboliques de standard A sont ainsi déployées à Zamengoe (1972) et à Bépanda (1986).

Malgré des investissements importants réalisés, l'Etat avait pendant plusieurs années obtenu des résultats mitigés, matérialisés par une demande sociale et politique insatisfaite, la hausse continue des tarifs, le gaspillage des ressources matérielles et la dégradation persistante des équipements.

Période de 1988 à 1998

A l'aube de cette période, le Cameroun marque une rupture dans la gestion stratégique du domaine des Télécommunications. Engagé dans un vaste programme d'ajustement de l'économie incluant le désengagement de l'Etat des entreprises publiques, le Gouvernement a, par la loi N° 87/021 du 17 décembre 1987 portant création du budget annexe des Postes et Télécommunications, donné une autonomie financière au MINPOSTEL. En mettant ainsi en place le budget annexe des Postes et Télécommunications, il répondait concrètement à la préoccupation nationale de promouvoir le développement des télécommunications en améliorant l'efficacité du management face aux besoins sans cesse croissants de financement. Au cours de cette période, le MINPOSTEL a franchi le pas technologique par l'acquisition des centraux numériques de Yaoundé et de Douala et plus tard, il a initié l'acquisition des centraux numériques du Sud-Ouest. Les artères principales de transmission ont également été numérisées.

Dès 1993, la mise en exploitation du premier réseau de téléphonie mobile GSM d'Afrique est rendue effective sous la forme du projet CAMTEL MOBILE. En juin 1995, le Chef de l'Etat décide d'enclencher la restructura-



tion du domaine avec l'opérateur national, la Direction des Télécommunications, maintenue dans l'organigramme de l'Administration en charge des Télécommunications.

A partir du 14 juillet 1998, date de la promulgation de la loi n°98/014 régissant les Télécommunications au Cameroun, l'on assiste au désengagement de l'Etat par la séparation des activités d'exploitation, de supervision, de réglementation et de régulation. Cette situation permet de :

- Séparer le domaine des Télécommunications de celui de la Poste ;
- Encourager et favoriser la participation du secteur privé au développement des télécommunications dans un environnement concurrentiel ;
- Promouvoir le développement harmonieux des réseaux et services des télécommunications en vue d'assurer la contribution de ce domaine au développement de l'économie nationale et de satisfaire les besoins multiples des populations ;
- Optimiser la contribution du domaine des Télécommunications au développement économique et social du Cameroun.

Des textes d'application portant création, organisation et fonctionnement de nouveaux acteurs dans le paysage national des Télécommunications voient le jour. Il s'agit de : l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), de CAMTEL et CAMTEL Mobile.

Période de 1998 à nos jours

Avec la libéralisation, c'est toute la vision stratégique du domaine qui évolue. En 1999, une licence de téléphonie mobile est attribuée à SCM qui deviendra en 2002 ORANGE. Au cours de la même année, l'on assiste au retour du MINPOSTEL dans le budget général de l'Etat.

Le processus de désengagement de l'Etat se matérialise davantage par la privatisation d'un de ses démembrements. En effet, CAMTEL Mobile est cédée à MTN International qui crée MTN Cameroun le 15 février 2000.

Les mutations technologiques qui se sont traduites dans les années 80 et 90 par la numérisation des réseaux téléphoniques et l'explosion des télécommunications par satellite en particulier et des systèmes sans fil en général, ont

ouvert de nouvelles perspectives et engendré des services et des besoins nouveaux. Les entreprises et les professionnels désireux de disposer de services modernes voire sur mesure, ne sont plus satisfaits des services offerts par une administration non performante, lente à s'adapter et à innover.

C'est dans ce contexte que la réforme du domaine des Télécommunications, décidée le 1er juin 1995 par le Chef de l'Etat, dans une logique globale de restructuration du système national de production, en vue de stimuler la croissance économique et de sortir l'économie camerounaise de l'ornière par le biais des technologies de l'information et de la communication, atteint ses premiers résultats :

- Les plans quinquennaux définissaient les actions à entreprendre par les pouvoirs publics en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations. La crise économique aiguë a entraîné l'abandon de la planification quinquennale qui avait le désavantage de ne pas permettre des ajustements en fonction de l'évolution de la conjoncture socio-économique, des contraintes budgétaires et politiques ;
- Le passage du budget classique de l'Etat au budget par fonction et l'impérieuse nécessité d'une bonne mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté exigent de disposer des stratégies sectorielles de développement faisant apparaître clairement les objectifs, les programmes et les projets prioritaires ainsi que les mécanismes de suivi de leur mise en œuvre ;
- La politique de réforme du domaine des Télécommunications doit être en phase avec la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Compte tenu de ce qui précède, il est prescrit au domaine des Télécommunications trois objectifs essentiels dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), à savoir :

- Offrir des biens et des services de qualité en quantité suffisante aux consommateurs sur toute l'étendue du territoire national ;
- Créer des emplois pour les jeunes diplômés ;
- Améliorer l'efficacité et l'efficience des établissements et entreprises publics du sous-secteur.

La stratégie sectorielle des Télécommunications s'inscrit dans la mouvance du DSRP et de la déclaration du millénaire, mais aussi dans la dynamique

actuelle de globalisation des échanges. De ce fait, le bilan diagnostique qui suit la Déclaration des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est un document qui présente le domaine (y compris les institutions) tel qu'il est aujourd'hui, avec ses problèmes, ses atouts, ses handicaps et ses contraintes.

Au total, en décembre 2000, l'on observe plusieurs évolutions institutionnelles dont les plus significatives sont :

- Le désengagement total de l'Etat de l'exploitation des réseaux de téléphonie mobile ouverts au public : deux licences de téléphonie mobile sont délivrées à deux opérateurs privés, ORANGE et MTN ;
- L'installation de nombreux fournisseurs de service Internet dont la plupart exercent sans autorisation ;
- Le démarrage des activités de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) en septembre 1999 ;
- La fourniture du service de téléphonie fixe par CAMTEL pour une période transitoire allant jusqu'à la libéralisation de ce segment de marché.

Mais tous ces changements sont intervenus sans qu'il y ait à la base une politique/stratégie explicitée et appropriée qui sous-tende le développement du sous-secteur. A titre d'illustration, l'Administration chargée des Télécommunications n'a pas eu et n'a pas une réelle emprise technique sur la privatisation des entreprises publiques du domaine ; elle participe aux réunions techniques de la Commission Technique de Privatisation et de Liquidation (CTPL) comme toute autre institution invitée.

La politique sectorielle a pour objet de définir une vision claire du développement à long terme du secteur. Elle définit non seulement les grandes orientations et les objectifs généraux de développement des infrastructures et réseaux de télécommunications ouverts au public, mais également ceux de développement d'une industrie viable de fabrication des équipements et des matériels de télécommunications ainsi que de production d'une main d'œuvre suffisante et qualifiée nécessaire à la société et à l'économie de l'information et du savoir.

La stratégie sectorielle de développement quant à elle est un instrument d'éclairage des choix prioritaires de développement du secteur en matière d'investissement public dans un contexte où les ressources publiques disponibles doivent être rationnellement utilisées.

La réforme du domaine des Télécommunications initiée depuis juin 1995 par le Gouvernement à travers une restructuration de ses démembrements et les réalisations subséquentes laissent penser que celui-ci regorge de potentialités énormes qui sont jusque là sous-exploitées, surtout s'agissant d'un domaine toujours en perpétuelle mutation. Près de cinq années après la mise en œuvre de la réforme de ce domaine névralgique de l'économie nationale, il importe de procéder à une analyse approfondie et détaillée de la situation actuelle en vue d'une part de dégager, à l'horizon 2015, des objectifs et des axes stratégiques de son développement et d'autre part, de définir dans le cadre d'une stratégie sous sectorielle de développement cohérente, ambitieuse et réaliste, des programmes et projets prioritaires à réaliser à court, moyen et long termes.

3.1.2- Diagnostic des résultats par composante

En rapport avec l'état des lieux réalisé précédemment, il sera procédé à l'analyse de la situation ci-dessus décrite afin de tirer les enseignements utiles et dégager les voies d'améliorations possibles.

L'activité du domaine des Télécommunications est étroitement liée à des paramètres endogènes et exogènes qui déterminent son opérationnalité et en conditionnent le fonctionnement. Ce sont notamment :

- Le cadre macro-économique ;
- Les facteurs socio-culturels ;
- L'environnement international ;
- La réglementation et le budget ;
- La régulation ;
- L'exploitation ;
- L'industrialisation.

Tous ces éléments doivent s'agencer harmonieusement autour d'une stratégie de développement adaptée grâce à une appropriation des missions par les différents acteurs.

3.1.2.1 - Supervision

La loi régissant les Télécommunications au Cameroun dispose que : " L'Administration chargée des Télécommunications veille à l'élaboration et à



la mise en œuvre d'une politique sectorielle des Télécommunications en tenant compte de l'évolution technologique dans ce secteur, des besoins de développement et des priorités du Gouvernement dans ce domaine ". En outre, elle précise que cette politique vise essentiellement le changement progressif de la structure du marché en prévoyant notamment le nombre approprié d'opérateurs dans chaque segment de marché.

Les résultats intermédiaires atteints par les entreprises du domaine, qu'elles soient publiques ou privées, sont en partie tributaires de l'efficacité de la supervision générale.

A la lumière de ce qui précède, l'on peut relever un point fort et plusieurs points faibles :

Point fort :

La supervision dispose de cadres supérieurs et moyens formés en nombre suffisant dans les spécialités respectives. Dans le cadre d'un redéploiement éventuel dans le domaine, ces cadres constituent un atout.

Points faibles :

- La détermination de la taille critique des différents segments de marché des Télécommunications et celle du nombre d'opérateurs pour chacun de ces segments ne sont pas encore réalisées ;
- Un fonds spécial des Télécommunications a été prévu par la loi. Ce fonds devrait contribuer au financement des projets visant à promouvoir le service universel et à assurer le développement des Télécommunications en zone rurale. A ce jour, ce fonds n'est pas opérationnel ;
- La même loi a créé l'Organe Interministériel d'attribution des bandes de fréquences. A la date d'aujourd'hui, cet organe n'est pas opérationnel;
- La même loi a prévu le suivi des activités des opérateurs et des exploitants par l'ART qui dispose d'un tableau de bord qui gagnerait à être divulgué. A ce jour, le système d'information et de gestion global du domaine n'est pas mis en place (tableau de bord) ;
- L'absence de stratégie de placement de Camerounais dans les orga-

nismes internationaux ;

- Le système d'information regroupant les indicateurs du domaine n'est pas opérationnel ;
- Politique tarifaire : la structure des coûts n'est pas orientée chargée réelles ;
- Absence d'une vision stratégique de privatisation de CAMTEL ;
- Absence de visibilité sur le repositionnement stratégique de CAMTEL ;
- Absence d'une politique spatiale ;
- Absence de politique d'actionnariat national au capital des entreprises du domaine ;
- Absence de politique de migration vers les réseaux (3G, etc.) ;
- Absence de politique d'introduction des technologies large bande ;
- Suivi insuffisant des statistiques du secteur.

3.1.2.2 - Législation et réglementation

a) Législation

Avant 1998 les services de télécommunications de base étaient fournis par l'Administration chargée des Télécommunications qui fixait entre autres les règles du jeu et veillait à leur application. Les résultats atteints n'avaient pas été toujours à la hauteur des espérances.

En juin 1995, la réforme du secteur des Télécommunications est décidée par le Chef de l'Etat et concrétisée en juillet 1998 par la loi régissant les Télécommunications au Cameroun qui est promulguée. Elle fixe les modalités d'installation, d'exploitation et de développement équilibré des réseaux et services de télécommunications, encourage et favorise la participation du secteur privé au développement des infrastructures, des réseaux et services de télécommunications dans un environnement concurrentiel.

Points forts :

En mettant en place le cadre de leurs partenariats, la loi a permis :

- Au secteur privé de se développer ;
- Au secteur public et privé d'agir en synergie.

Points faibles :

La mise en œuvre de cette loi soulève quatre problèmes majeurs :

- Au terme de la loi, les différends opposant les opérateurs entre eux ou les opérateurs aux consommateurs sont arbitrés par l'ART. Mais ceux opposant le régulateur aux opérateurs relèvent directement des tribunaux judiciaires. Toutefois, ces tribunaux ne disposent pas toujours de l'expertise technique indispensable.
- La loi a prévu le contrôle technique par l'ART de l'utilisation des fréquences par les services des Télécommunications. S'agissant de la totalité du spectre des fréquences, elle reste muette.
- Les deux lois élaborées à des époques et dans des contextes différents coexistent. Une révision pour tenir compte des évolutions, dans un contexte de libéralisation et de globalisation des marchés apparaît approprié (crimes informatiques, sécurité des réseaux et des systèmes, commerce électronique...).
- Le champ d'application de la loi N°98/014 sur les Télécommunications ne permet pas de prendre en compte tous les développements intervenus dans le domaine des TIC.

*b) Réglementation***Point fort :**

L'existence et la mise en œuvre de textes réglementaires a permis une lisibilité progressive du domaine.

Points faibles :

- Le cadre juridique est inadapté et pas assez incitatif pour les investissements privés notamment en ce qui concerne la spécificité du droit des affaires appliqué aux Télécoms/TIC ;
- La réglementation du secteur des Télécommunications se met progressivement en place. Mais celle des secteurs connexes n'a pas suivi (information et liberté, audiovisuel, protection au rayonnement électromagnétique etc.) ;
- Incohérence entre certains textes (lois sur les Télécommunications, conventions de concession, loi sur l'activité postale, décret sur l'interconnexion etc...) ;
- L'existence des textes instituant des monopoles dans un environne-

ment concurrentiel (Local Provider, liaisons de transmission interurbaines etc.) ;

- La non pertinence de certaines dispositions des conventions de concessions et des cahiers de charges ;
- Des difficultés subsistent dans la mise en œuvre de la décision relative à l'accès au segment spatial (expertise technique, compatibilité des équipements etc.).

3.1.2.3 - Régulation

La mise en œuvre de la régulation a permis d'identifier :

Points forts :

- la plupart des missions assignées à l'ART ont été exécutées ;
- outre ces missions, l'ART a trouvé des solutions transfrontalières entre le Cameroun et le Tchad qui constitue un modèle dans la sous région.

Points faibles :

- le tableau de bord de l'ART n'est pas suffisamment vulgarisé ;
- la plate forme pour les différents contrôles techniques n'est pas mise en place ;
- le manque de stratégie de consultation des consommateurs (textes d'applications, sensibilisation sur la saisine de l'ART etc.) ; Les mécanismes de recours en matière de conflit entre opérateurs et régulateur ne sont pas clarifiés ;
- la mise en place de systèmes de comptabilité analytique en matière de coûts orientés charges réelles et de conventions d'interconnexion, au sein des structures opérationnelles du secteur se fait attendre ;
- l'analyse de l'histogramme des personnels de l'ART par rapport à leur expérience professionnelle dans le sous-secteur fait ressortir une distorsion entre le nombre de ces personnels et leur qualification ;
- l'existence des structures non autorisées qui offrent des services aux consommateurs mettant à mal les exploitants reconnus ;
- l'insuffisance de contrôle des opérateurs ne donne pas à l'ART toute la marge de manœuvre nécessaire.



3.1.2.4 - Exploitation

Les opérateurs domaine font face à un certain nombre de problèmes, parmi lesquels :

- les infrastructures de CAMTEL sont vétustes, de faible capacité et insuffisamment maintenues, ce qui freine notablement le développement du domaine des Télécommunications au Cameroun ;
- la bande passante totale de connexion Internet jusqu'aux nœuds est de faible capacité et émietlée. L'offre pour l'Internet haut débit est insuffisante ;
- la téléphonie rurale est mal entretenue et en déclin ;
- les instances sont importantes ;
- la télédensité est déséquilibrée entre les villes et les zones rurales ; elle est encore très basse par rapport aux pays de même niveau ;
- l'absence d'un plan d'urbanisation ne facilite pas les prévisions en matière de dimensionnement et de déploiement des réseaux ;
- les erreurs, retard de facturation et la mauvaise distribution des factures affectent la qualité de service ;
- la plate-forme intelligente est non opérationnelle ;
- l'insuffisance de la qualité de service en téléphonie mobile ;
- l'absence d'une politique de partage des infrastructures surenchérit le coût de l'investissement sur les divers segments de marché et exacerbe les tarifs en les rendant très élevés par rapport au pouvoir d'achat moyen.

a) Réseau de téléphonie fixe

Points forts :

- la numérisation de certains centraux (Garoua, Ebolowa) et des liaisons FH (axe Sud) ;
- la modernisation des nœuds Internet de Yaoundé et Douala et l'installation d'un point de présence Internet à Garoua ;
- l'accroissement des capacités de transmission grâce au SAT3 et la fibre optique sur le tracé du pipeline.

Points faibles :

- la qualité de service globale en téléphonie fixe laisse à désirer ;

- l'offre de téléphonie fixe est insuffisante ;
- l'offre en services à valeur ajoutée de téléphonie fixe est embryonnaire ;
- les équipements d'accès Internet sont obsolètes et l'offre haut débit est limitée aux professionnels ;
- les capacités disponibles pour les liaisons de transmission interurbaines sont insuffisantes ;
- la faiblesse d'une infrastructure backbone en fibre optique ;
- la chute drastique du chiffre d'affaires au cours des dernières années consécutives au développement de mobiles qui ont accès à l'international.

Le tableau ci-dessous montre la faiblesse de la télédensité du Cameroun par rapport aux autres pays cités.

Tableau N°13 : Etude comparative des télédensités

	Côte d'Ivoire	Sénégal	Gabon	Cameroun
Population	16.900.000	9.800.000	1.300.000	16.000.000
Lignes principales fixes	332.970	240.000	40.000	101.442
Densité fixe (%)	1,97	2,45	3,08	0,63

Sources: ATCI, CI Telecom, ART Sénégal, ART Gabon, CAMTEL Cameroun

b) Réseaux de téléphonie mobile

Point fort :

La très forte croissance observée dans ce segment.

Points faibles :

- la duplication des infrastructures de transmissions interurbaines due à l'absence d'une politique de partage des infrastructures renchérit le coût des investissements et les tarifs de communication ;
- le duopole de fait actuel ne permet pas le développement d'une concurrence saine pour le service mobile ;
- la qualité de service en téléphonie mobile n'est pas satisfaisante par endroit ;
- la couverture insuffisante du territoire ;

- le coût élevé des communications et des terminaux ;
- les communications ne sont pas taxées à la seconde ;
- l'insuffisance/manque de capacité de transmission ;
- non maîtrise de l'état de saturation des ressources spectrales dans la bande 900 MHz ;
- la pression des opérateurs pour l'attribution de la bande 1800 MHz impose une révision des cahiers de charges.

c) Internet

Point fort :

L'engouement observé par l'introduction des services Internet

Points faibles :

- des services sont fournis par voie hertzienne sans autorisation formellement délivrée par l'Administration chargée des Télécommunications. A titre d'exemple, la boucle locale sans fil offerte par les fournisseurs d'accès Internet ;
- les entreprises crédibles de maintenance/dépannage des installations/équipements de Télécommunications et TIC n'existent presque pas au Cameroun ;
- l'offre d'Internet est pratiquement restreinte à l'Internet bande étroite. De plus, cette bande étroite est rarement garantie ;
- l'obsolescence des équipements ;
- le service est offert seulement dans quelques grandes villes ;
- l'existence d'exploitants pirates ;
- l'offre d'accès sans fil (wireless) à Internet haut débit disponible chez CAMTEL est limitée aux professionnels. L'offre à haut débit pour le grand public utilisant des technologies appropriées (xDSL par exemple) se met timidement en place ;
- le coût élevé des offres d'accès existantes.

3.1.2.5 - Formation

Points forts :

- les institutions de formation existent ;
- les ressources humaines jeunes et bien formées sont disponibles.

Points faibles :

- plan de carrière des enseignants peu attrayant ;
- non respect des ratios entre les différentes catégories de personnels ;
- absence d'un Schéma Directeur des Ressources Humaines dans le domaine des Télécommunications ;
- faible capacité d'absorption des diplômés de l'ENSPT par les entreprises du domaine ;
- inexistence d'une structure appropriée de gestion des ressources humaines ;
- existence d'un gap entre les formations reçues et les nouvelles exigences (commerciales et techniques) des emplois dans le domaine ;
- faible synergie entre les centres de formation d'une part et d'autre part entre les centres de formation et les entreprises du domaine ;
- inaccessibilité du plus grand nombre aux formations ;
- inadéquation du système de développement et de renforcement des capacités avec les évolutions dans le domaine ;
- absence d'enquête nationale sur les besoins du marché spécifique de l'emploi ;
- absence de financement pour l'étude de refondation de l'ENSPT ;
- financement de la formation sur fonds spécial des Télécommunications encore non opérationnel.

3.1.2.6- TIC

Point fort :

L'impulsion donnée par la plus haute autorité est un acte volontariste et déterminant pour le développement des TIC.

Points faibles :

- la politique élaborée pour le développement des TIC au Cameroun n'a toujours pas été validée ;
- l'ANTIC qui a la charge d'assurer la mise en œuvre et le suivi de cette politique n'est toujours pas opérationnelle ;
- la Société Civile ne se mobilise pas suffisamment pour la démocratisation des TIC au Cameroun ;



- les écoles de formation (Ecoles supérieures, collèges, écoles primaires) n'intègrent pas suffisamment dans leurs programmes d'enseignement les modules de formation en TIC.

3.1.2.7- Consommation

Points faibles :

- la sensibilisation et la formation des consommateurs ne sont pas suffisantes en ce qui concerne leurs droits ;
- les consommateurs ne sont pas suffisamment structurés en associations.

3.1.2.8- Sources de financement

Points faibles :

- le fonds spécial des Télécommunications n'est pas opérationnel ;
- les difficultés de mobilisation des fonds publics et privés constituent un handicap dans la réalisation de nouveaux projets ;
- le secteur ne lève pas encore des fonds en provenance des marchés financiers (ex : DSE,etc.) ;
- l'absence de banques d'investissement se pose avec acuité (banques de développement et institutions financières spécialisées), ce qui rétrécit l'offre de financement ;
- la difficulté de mobiliser les ressources de financement auprès des institutions financières au Cameroun entraîne, d'une part, le recours auprès des sources extérieures, et d'autre part, handicape les entreprises à capital majoritairement camerounais ;
- les conditions d'accès aux crédits bancaires sont prohibitives ;
- l'insuffisance des capacités d'autofinancement de l'opérateur historique, des exploitants et de certains instituts de formation handicape la réalisation de projets ;
- des lacunes dans le montage des projets à financer dans le domaine des Télécommunications et TIC réduit le nombre de projets réalisés dans le domaine ;
- l'insuffisance d'informations sur les différentes sources de financement ;

- les opérateurs économiques sont peu crédibles ;
- l'insuffisance du pouvoir d'achat rendant peu captif le marché pour les investisseurs (PIB par tête faible).

3.1.2.9- Industrialisation

Points faibles :

- Il n'existe pas à ce jour une politique élaborée d'industrialisation du domaine ;
- Il manque des mesures incitatives pour la promotion d'un tissu industriel ;
- Il n'y a pas un cadre adéquat pour favoriser le transfert des technologies de pointe, le développement des technopoles, l'appropriation de processus et d'exploitation des brevets tombés dans le domaine public ;
- Absence de culture de maintenance ;
- Absence de culture d'ingénierie de services, y compris les téléservices.

3.1.3- Mise en évidence des causes d'écart

Les causes des écarts découlent de :

- la faible disponibilité de l'offre de services ;
- des tarifs prohibitifs ;
- des infrastructures vétustes (opérateur fixe) ;
- un cadre institutionnel et réglementaire peu incitatif aux investissements ;
- un marché peu concurrentiel sur les segments du fixe et du mobile ;
- l'insuffisance des infrastructures de transport ;
- la mauvaise qualité de service.

3.1.4- Opportunités et perspectives

Les opportunités sont :

- la volonté politique affirmée du Chef de l'Etat ;
- la stabilité politique du pays ;
- l'ouverture à l'extérieur ;
- un secteur privé dynamique ;

- des infrastructures modernes de téléphonie mobile GSM en développement accéléré ;
- deux langues officielles : le français et l'anglais ;
- un riche patrimoine culturel ;
- une population jeune ayant un bon niveau d'instruction ;
- une économie libéralisée ;
- un terminal de câble sous-marin et une artère en fibre optique le long du pipe-line Kribi-Doba ;
- des ports et des aéroports internationaux ;
- des zones franches ;
- une position stratégique en Afrique centrale ;
- une diaspora qui représente un potentiel d'investisseurs et de cadres qualifiés et expérimentés ;
- des institutions spécialisées dans la formation en TIC (ENSPT, ENSP, ESSEC, IUT, IAI etc) ;
- des structures d'exécution, de suivi et d'évaluation des programmes et projets déjà créées (CENADI, ANTIC, Cellules informatiques des ministères).

La volonté et l'engagement de la communauté internationale : le premier Sommet Mondial sur la Société de l'Information tenu en décembre 2003 à Genève est un signal fort à cet égard.

Les **perspectives** sont multiples. Ainsi, la vétusté des installations de CAMTEL qui constitue une faiblesse actuellement, pourrait se transformer en un avantage compétitif dans un avenir proche si la modernisation de ses infrastructures, équipements, installations reposent sur des choix stratégiques appropriés. A ce titre, CAMTEL pourrait par exemple déployer un réseau 3G, les technologies de la famille xDSL et offrir des services Internet large bande en s'appuyant sur le terminal de câble sous-marin et son backbone de fibre optique.

A l'horizon 2015, l'on pourrait envisager un pays caractérisé par :

- Une infrastructure nationale des télécommunications développée, moderne et fiable ;
- Une population instruite et largement familiarisée avec les TIC ;

- Une Administration publique efficace et efficiente grâce entre autres à l'utilisation des TIC pour la fourniture des services aux citoyens ;
- Une forte croissance des revenus des Camerounais grâce entre autres aux TIC ;
- Un taux élevé des échanges des biens et des services TIC ;
- Un secteur des services en TIC et une industrie en TIC importants et dynamiques ;
- La réalité d'un territoire immatériel des échanges des biens et des services ;
- Un système sanitaire qui utilise avec efficacité et efficience les TIC ;
- Une gestion durable de l'environnement grâce entre autres à l'utilisation des TIC ;
- Un environnement propice à la libre entreprise et à l'innovation, et attractif pour les investisseurs étrangers ;
- Une abondante main d'œuvre qualifiée en TIC et jeune mais sans spécialisation.

Les perspectives ci-dessus envisagées ne peuvent être réalisées que si les **défis** de la modernisation sont relevés. Pour ce faire, l'on devra absolument combler les déficits ci-après :

- Une infrastructure du réseau de téléphonie fixe vétuste et peu développée ;
- Une couverture insuffisante du territoire national par les réseaux de téléphonie mobile ;
- L'inexistence d'un bon tissu de PME/PMI des Télécommunications et TIC ;
- Un très faible taux d'équipement des ménages en micro-ordinateurs (environ 3,3 PCs pour 1000 habitants en 2000).

Les **contraintes** à surmonter sont de plusieurs ordres :

- L'insuffisance des ressources de financement ;
- Le service de la dette extérieure est demeuré une charge très élevée pour les finances publiques, en dépit des différents accords d'allègement de la dette conclu, diminuant en particulier les ressources allouées aux secteurs de la justice, de la sécurité, de l'éducation, de la santé et des infrastructures (notamment les infrastructures routières, d'électrification et de télécommunications rurales et d'eau potable) ;



- La pauvreté affecte près de 50 % de la population Dont la majorité vit en zone rurale ;
- la non actualisation des données sur la population, rend difficiles la planification des réseaux et les études de marché;
- Les infrastructures de base sont peu développées (routes, eau, élec-

- tricité) très insuffisantes surtout dans les zones rurales ;
- Les infrastructures et les services sociaux sont peu développés ;
- Les maladies endémiques et le VIH/SIDA.

3.1.5- Cartographie des problèmes à résoudre et des opportunités

Tableau n°14 - Cartographie des problèmes à résoudre et des opportunités

	SERVICES	PROBLÈMES	OPPORTUNITÉS
Zones urbaines	Fixe	<ul style="list-style-type: none"> - monopole empêchant une compétition saine - vétusté des réseaux - tarifs élevés - offre de services insuffisante - capacités des centraux insuffisantes - qualité de service approximative - absence de comptabilité analytique 	- demande potentielle importante
	Mobile	<ul style="list-style-type: none"> - coûts très élevés - duopole empêchant une compétition saine - qualité de service insuffisante - absence de comptabilité analytique 	- fort potentiel de pénétration
	Internet	<ul style="list-style-type: none"> - offre de service largement insuffisante - bande passante globale insuffisante - Non disponibilité de liaison fibre optique entre Douala et Yaoundé - tarifs prohibitifs - qualité de service médiocre 	<ul style="list-style-type: none"> - modernisation des POP - disponibilité du SAT 3 - disponibilité de la fibre optique Doba-Kribi -e-services : commerce, gouvernement...
Zones rurales et Péri- Urbaines	Fixe	<ul style="list-style-type: none"> -infrastructures insuffisantes et vétustes - faiblesse du pouvoir d'achat 	<ul style="list-style-type: none"> - obligation de service universel - télécentres communautaires polyvalents
	Mobile	<ul style="list-style-type: none"> - couverture très insuffisante - tarifs prohibitifs 	<ul style="list-style-type: none"> -signal disponible - demande potentielle
	Internet	<ul style="list-style-type: none"> - offre de service largement insuffisante - bande passante globale insuffisante - tarifs prohibitifs - qualité de service médiocre 	- offre de services potentielle en e-services : e-enseignement, e-médecine, e-agriculture....

3.2 - SYNTHÈSE

Principales causes des déséquilibres

Le diagnostic ci-dessus fait apparaître plusieurs problèmes majeurs par composante :

Supervision :

- la détermination de la taille critique des différents segments de marché des télécommunications et celle du nombre d'opérateurs pour chacun de ces segments n'est pas encore réalisée ;
- le fonds spécial des Télécommunications prévu par la loi n'est pas opérationnel à ce jour ;
- l'Organe Interministériel d'attribution des bandes de fréquences n'est pas opérationnel à ce jour ;
- politique tarifaire : la structure des coûts n'est pas orientée charges réelles ;
- absence d'une vision stratégique de privatisation de CAMTEL ;
- absence de visibilité sur le repositionnement de CAMTEL ;
- absence d'une politique spatiale ;
- absence de politique d'actionnariat national au capital des entreprises du secteur ;
- absence de politique de convergence ;
- absence de politique de mutualisation des ressources ;
- absence de politique de migration des technologies (3G, etc.) ;
- absence de politique d'introduction des technologies large bande.

Législation

- la loi a prévu le contrôle technique par l'ART de l'utilisation des fréquences par les services des télécommunications. S'agissant de la totalité du spectre des fréquences, elle reste muette ;
- la loi de 98, élaborée dans un contexte où les crimes informatiques, la sécurité des réseaux et des systèmes, le commerce électronique... n'étaient pas pris en compte, est à réviser.

Réglementation

- la réglementation du domaine des Télécommunications se met progressivement en place. Mais celle des secteurs connexes n'a pas suivi (cas des MMDS etc.) ;
- la mise en place de local provider unique pour l'accès au segment spatial rencontre des problèmes.

Régulation

- la sensibilisation sur la saisine de l'ART par les consommateurs n'est pas suffisante en matière de conflit entre opérateurs et consommateurs ;
- il n'existe pas d'organe de recours en matière de conflits entre opérateurs et régulateur (type conseil supérieur des Télécommunications).

Exploitation :

a. Téléphonie fixe

- Les infrastructures de CAMTEL sont vétustes, de faible capacité et insuffisamment maintenues ;
- La téléphonie rurale est mal entretenue et en déclin ;
- La télédensité est déséquilibrée entre les villes et les zones rurales ; elle est encore très basse en comparaison avec les pays de même niveau ;
- La qualité de service globale en téléphonie fixe laisse à désirer ;
- L'offre en services à valeur ajoutée de téléphonie fixe est embryonnaire ;
- Absence d'un backbone national en fibre optique.

b. Téléphonie mobile

- Le duopole de fait actuel ne permet pas le développement d'une concurrence saine pour le service mobile ;
- La qualité de service en téléphonie mobile n'est pas satisfaisante par endroit ;



- Le coût élevé des communications et des terminaux ;
- La duplication des infrastructures de transport.

c. Internet

- La bande passante totale de connexion Internet jusqu'aux nœuds est faible et de capacité émietlée ;
- L'offre d'Internet est pratiquement restreinte à l'Internet bande étroite. De plus, cette bande étroite est rarement garantie ;
- Le coût élevé des offres d'accès.

d. Formation :

- Il se pose un problème qualitatif et quantitatif des enseignants de l'Enspt ;
- Inadéquation entre les besoins du marché et les formations dispensées ;
- Il n'existe pas de politique de remplacement des cadres supérieurs depuis l'arrêt des recrutements directs ;
- Inadéquation du système de développement et de renforcement des capacités avec les évolutions dans le secteur.

e. TIC :

- Il n'existe aucune politique élaborée pour le développement des TIC au Cameroun ;
- Il n'existe pas encore d'entités nationales de certification ni de gestion du point cm (.cm) ;
- La Société Civile ne se mobilise pas suffisamment pour la démocratisation des TIC au Cameroun.

f. Consommation :

- La sensibilisation et la formation des consommateurs ne sont pas suffisantes en ce qui concerne leurs droits ;
- Les consommateurs ne sont pas suffisamment structurés en associa-

tions.

g. Sources de Financement :

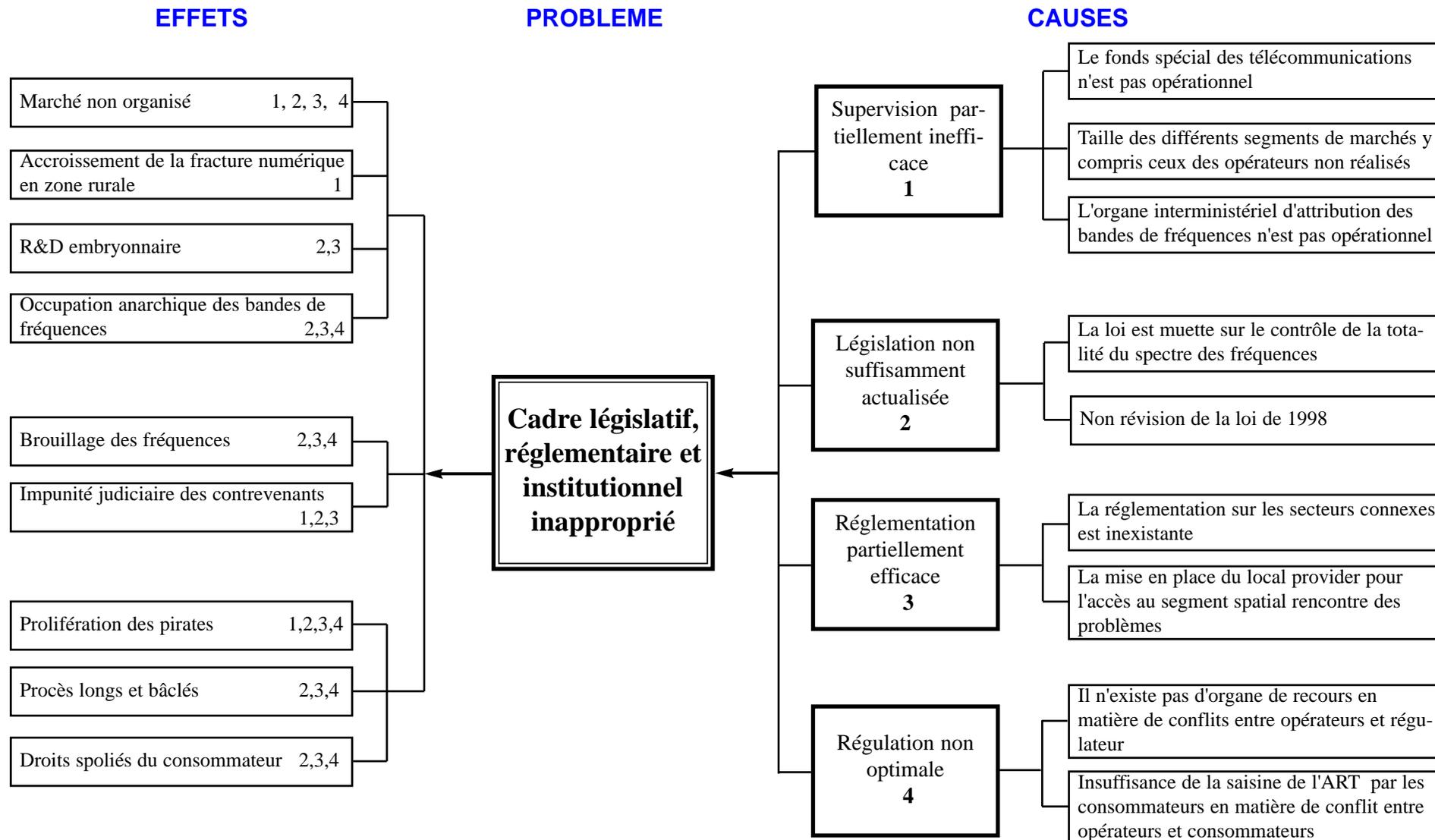
- Le fonds spécial des Télécommunications n'est pas opérationnel ;
- L'absence de banque d'investissement se pose avec acuité ;
- La difficulté de mobiliser les ressources de financement auprès des institutions financières au Cameroun entraîne, d'une part, le recours aux sources extérieures, et d'autre part, handicape les entreprises à capital majoritairement camerounais.

h. Industrialisation

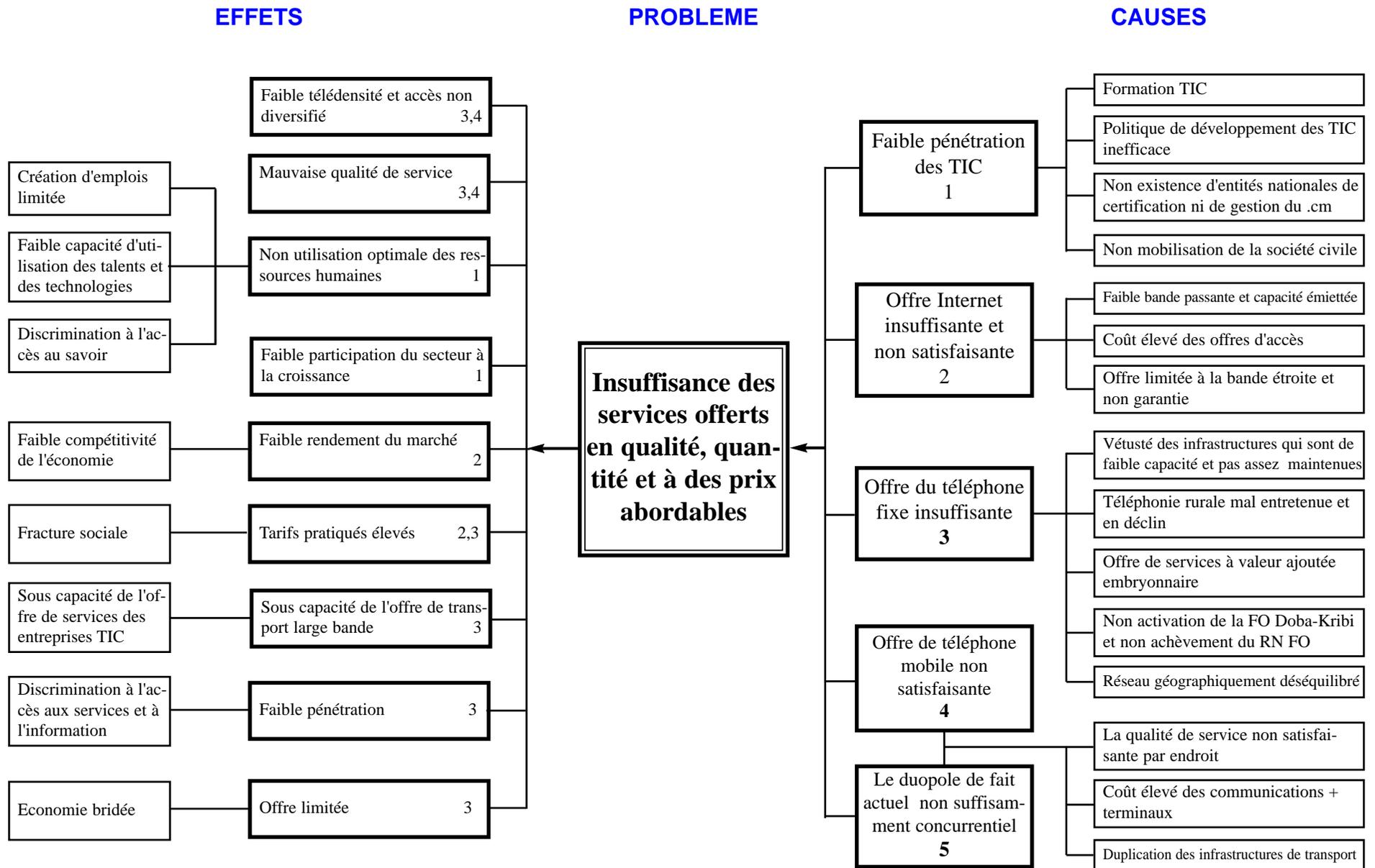
- Il n'existe pas à ce jour une politique élaborée d'industrialisation du sous-secteur ;
- Il manque des mesures incitatives pour la promotion d'un tissu industriel ;
- Il n'y a pas un cadre adéquat pour favoriser le transfert des technologies de pointe, le développement des technopoles, l'appropriation de processus et d'exploitation des brevets tombés dans le domaine public ;
- Absence de culture de maintenance ;
- Absence de culture d'ingénierie de services.

Les insuffisances observées à la synthèse ont été résumées à travers un arbre à problèmes subdivisé en trois :

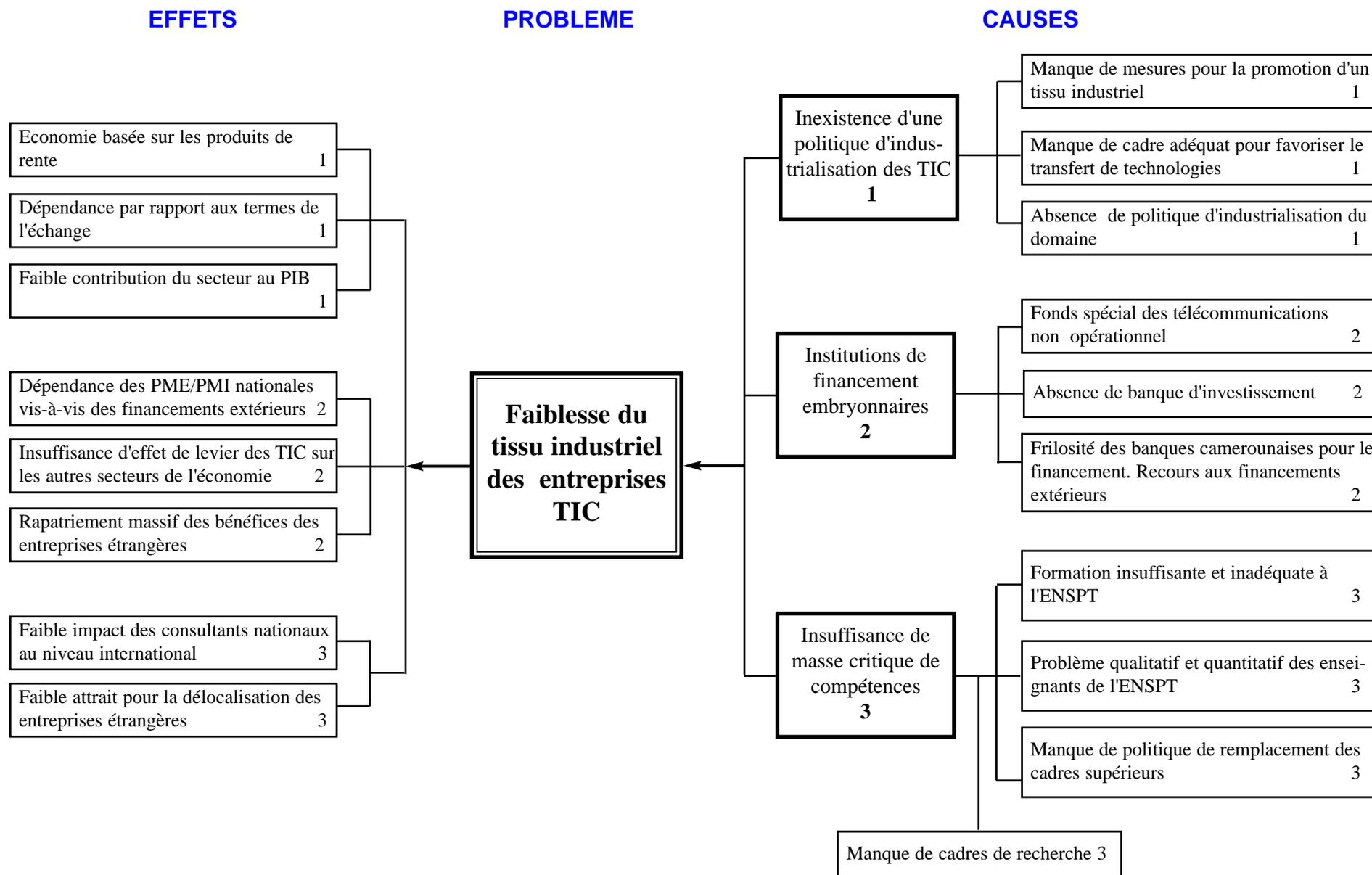
ARBRE AU PROBLEME N°1 : Cadre législatif, réglementaire et institutionnel inapproprié



ARBRE DU PROBLEME N°2 : Insuffisance des services offerts en qualité, quantité et à des prix abordables



ARBRE DU PROBLEME N°3 : Faiblesse du tissu industriel des entreprises TIC



4.- STRATEGIE

4.1 - GENERALITES

Le savoir, bien qu'échappant à la Comptabilité Nationale, est un facteur de production à part entière, dont l'augmentation constitue une des principales sources de croissance. En témoignent, les théories contemporaines de la croissance (théorie de la croissance endogène...), nombre d'études empiriques, les travaux sur la compétitivité des entreprises (CNUCED, OCDE, Forum Economique Mondial...). L'accès à l'information a été présenté par l'ONU comme l'un des indices majeurs du développement humain de ce siècle. Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) au Cameroun, précise par ailleurs en page 58, **que les difficultés d'accès à l'information sont un facteur déterminant de la pauvreté, l'information étant entendue ici au sens des Nations Unies, c'est-à-dire, l'ensemble des connaissances qui permettent d'acquérir les savoirs nécessaires à la survie.**

L'analyse de ce problème dans un contexte mondial a été bien présentée par le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2001 édité par l'ONU. Dans ce rapport au titre évocateur " Mettre les Nouvelles Technologies au Service du Développement Humain ", M. Mark Malloch Brown, Administrateur du PNUD, indique dans la préface que " ... la technologie favorise l'autonomie des individus...les centres d'excellence qui font apparition dans tout le monde en développement sont en train de prouver de manière irréfutable que la science et la technologie de pointe peuvent contribuer à résoudre les problèmes séculaires de la pauvreté humaine "

Ce rapport indique que la révolution de la société de l'information réside sur sa " capacité à créer des réseaux ", desquels résulte toute sa puissance développante. Les technologies de la communication ne peuvent donc devenir efficaces que si on construit tout autour des réseaux, au sens large du terme, une dynamique d'acquisition de ces informations avec pour objectif, de mettre toutes les ressources en synergie.

Sur la base de ce qui précède, il est donc nécessaire d'envisager le développement d'un système de production et de diffusion du savoir, capable de permettre à chaque secteur de notre économie de disposer en tout temps et en tout lieu, des informations nécessaires à la transformation des opportunités de son environnement en biens et services économiquement viables.

Grands principes, objectifs et priorités de la politique nationale

Les grands principes de politique nationale sont énoncés dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Ils traduisent dans le contexte national les objectifs du millénaire pour le développement auxquels le gouvernement a adhéré. Il s'agit en fait de renforcer la croissance par la diversification et la modernisation de l'économie en faisant porter l'effort sur l'industrialisation et le développement des services d'appui à la production et à forte valeur ajoutée. Parallèlement le secteur privé tout entier doit être dynamisé en focalisant les efforts sur l'amélioration de son environnement, notamment au plan de la gouvernance et des services financiers.

Grands principes de la politique sectorielle

Les grands principes de la politique sectorielle sont énoncés dans la loi sur les Télécommunications de 1998 et dans les textes subséquents. Ils consacrent la séparation des activités de supervision, réglementation et la régulation d'une part, de celles de l'exploitation d'autre part. Ils traduisent dans le contexte national la volonté de :

- Offrir les moyens et les services de Télécommunications/TIC de qualité et en quantité suffisante aux consommateurs sur toute l'étendue du territoire national ;
- Créer des emplois pour les jeunes diplômés ;
- Améliorer l'efficacité et l'efficience des établissements et des entreprises publiques du domaine ;

¹ " Rapport Mondial sur le Développement Humain 2001 ", Page iii et iv , édition 2001.

- Promouvoir le développement harmonieux des réseaux et services des télécommunications et TIC afin d'assurer une meilleure contribution de ce domaine à l'économie nationale ;

- Favoriser la participation du secteur privé au développement des télécommunications dans un environnement concurrentiel ;

- Réduire la pauvreté;

- Répondre au souci d'intégration sous régionale des réseaux de Télécommunications/TIC.

Objectifs sectoriels et grands résultats attendus

Il s'agira d'accroître l'accessibilité et la disponibilité de l'offre large bande pour les entreprises et les ménages, mettre en ligne tous les services dans les administrations publiques et de réduire la fracture numérique dans les zones rurales et périurbaines.

Récapitulatif des objectifs et des priorités

- 1- Accroître l'accessibilité de l'offre large bande pour les entreprises ;
- 2- Mettre en ligne tous les services dans les administrations publiques;
- 3- Réduire la fracture numérique dans les zones rurales et périurbaines.

Cartographie des objectifs et des priorités

Priorité 1 : Accroître l'accessibilité de l'offre large bande pour les entreprises

1- Zone 1 : Douala et Yaoundé

- Etendre le backbone national de l'opérateur historique ;
- Numériser toutes les artères de transmission et les nœuds de commutation reliant tous les chefs lieux de départements ;
- Intégrer les technologies innovantes de l'heure ;
- Renforcer les capacités en ressources humaines ;
- Développer l'offre Internet large bande.

2- Zone 2 : Les chefs lieux de province

- Numériser toutes les artères de transmission et les nœuds de commu-

tation reliant tous les chefs lieux de départements ;

- Etendre le backbone national de l'opérateur historique ;
- Développer l'offre Internet large bande.

3- Zone 3 : Reste du pays

- Etendre le backbone national de l'opérateur historique ;
- Développer l'Internet.

Priorité 2 : Mettre en ligne tous les services dans les administrations publiques

Zone 1 : Douala et Yaoundé

- Construire le réseau interministériel ;
- Disposer d'une plateforme de sécurisation des transactions du réseau gouvernemental ;
- Mettre en place un cadre de réglementation de confiance et d'éthique pour les TIC ;
- Mettre en place un cadre de cohérence et de synergie des projets TIC.

Zone 2 : Les chefs lieux de province

- Etendre le réseau interministériel ;
- Etendre la sécurisation des transactions.

Zone 3 : Reste du pays

- Interconnecter les réseaux des collectivités locales au réseau gouvernemental ;
- Etendre la sécurisation des transactions au réseau des collectivités locales.

Priorité 3 : Réduire la fracture numérique dans les zones rurales et périurbaines

Zone 3 :

- Déployer les télécentres communautaires polyvalents;
- Assurer leur pérennisation.



4.2 - DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS ET TIC

4.2.1 - Les objectifs de la stratégie

Les objectifs visés sont les suivants, en ce qui concerne l'axe d'adaptation et d'actualisation des cadres législatif, réglementaire et institutionnel :

- Organiser le marché des Télécommunications et TIC ;
- Réduire la fracture numérique en zones rurales et périurbaines ;
- Développer la R&D en TIC ;
- Améliorer la gestion du spectre des fréquences ;
- Améliorer la gestion des infractions et conflits dans le domaine ;
- Privatiser Camtel ;
- Refonder l'ENSPT.

Les objectifs visés sont les suivants, en ce qui concerne l'axe d'amélioration de l'offre des services en quantité, qualité et à des prix abordables :

- Améliorer la télédensité, la qualité de services et diversifier l'accès ;
- Optimiser l'utilisation des ressources humaines pour une meilleure contribution du domaine à la croissance ;
- Améliorer le rendement du marché et encadrer les tarifs pratiqués ;
- Offrir des connexions et des services large bande et améliorer le taux de pénétration du téléphone fixe ;
- Repositionner Camtel sur le segment du gros (transport) ;
- Rationaliser la consommation téléphonique des autres services utilisés par l'Etat ;
- Promouvoir les services innovants.

Les objectifs visés sont les suivants, en ce qui concerne l'axe de densification du tissu industriel des entreprises TIC :

- Développer, animer et faire contribuer l'industrie des TIC à la croissance ;
- Organiser le système de financement des industries des TIC ;
- Développer de nouvelles compétences et renforcer les capacités ;

- Soutenir la création d'entreprises dans le domaine.

Les résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants, en ce qui concerne l'axe d'adaptation et d'actualisation des cadres législatif, règlement et institutionnel :

- Le FST est opérationnel au plus tard le 30 juin 2006 (en sensibilisant la haute hiérarchie sur la nécessité de faire aboutir les textes dans les meilleurs délais et en faisant alimenter par les opérateurs les comptes ouverts à cet effet) ;
- OIABF est opérationnel au plus tard le 30 juin 2006 ;
- Le cadre législatif et réglementaire est actualisé, pour tenir compte de la convergence des technologies et des services au plus tard le 31 décembre 2006 ;
- L'organe d'arbitrage des conflits entre opérateurs et régulateur, d'analyse de la pertinence et de la cohérence des projets TIC est mis en place auprès de la PRC au plus tard le 31 décembre 2006 ;

Les résultats attendus sont les suivants, en ce qui concerne l'axe d'amélioration de l'offre des services en quantité, qualité et à des prix abordables :

- La liaison en fibre optique Douala-Yaoundé par Edéa est opérationnelle au plus tard le 31 décembre 2006 ;
- Les 14 points de sortie de l'axe Nana-Kribi sont activés au plus tard le 31 décembre 2006 ;
- La liaison en fibre optique Douala-Yaoundé par Bana est opérationnelle au plus tard le 31 décembre 2007 ;
- Les centraux numériques nouveaux intégrant la technologie IP, équipés de DSLAM et de plateformes IN de capacité 1 million de lignes chacun sont installés et opérationnels à Douala et à Yaoundé au plus tard le 31 décembre 2008, les centraux démontés, redéployés dans l'arrière pays ;
- Les anneaux SDH des villes de Douala et de Yaoundé sont en service au plus tard le 31 décembre 2008 ;
- Les technologies d'accès au dernier Km sont compatibles ;

- La comptabilité analytique est mise en place chez tous les opérateurs au plus tard le 31 décembre 2008 ;
- Camtel est repositionnée sur le segment de transport au plus tard le 31 décembre 2007 ;
- Le réseau interministériel est construit et sécurisé dans les villes de Yaoundé et Douala à travers une autorité nationale de certification au plus tard le 31 décembre 2009.

Les résultats attendus sont les suivants, en ce qui concerne l'axe de densification du tissu industriel des entreprises TIC :

- La banque d'investissements dédiée aux industries TIC est créée et opérationnelle au plus tard le 31 décembre 2007 ;
- Il existe 100 PMI de production et 250 d'ingénierie de services au

plus tard le 31 décembre 2008 ;

- L'offre large bande à 2Mbps est disponible en quantité et en qualité dans le dernier Km dans les villes de Douala et Yaoundé au plus tard le 31 décembre 2007 et dans les principales villes disposant de commutateurs numériques avant le 31 décembre 2015.

4.2.2 - Les axes stratégiques

Les axes stratégiques majeurs se déclinent comme suit :

- Adapter et actualiser le cadre législatif, réglementaire et institutionnel ;
- Améliorer l'offre de services en quantité, qualité et à des prix abordables ;
- Densifier le tissu industriel des entreprises TIC.

Tableau N°15 : Tableau de synthèse

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PROGRAMMES	PROJETS	ACTIONS
1- Adapter et actualiser le cadre institutionnel	1- Organiser le marché des Télécommunications et TIC	Améliorer la supervision	Rendre opérationnel le fonds spécial des Télécommunications	- sensibiliser la haute hiérarchie sur la nécessité de faire aboutir les textes dans les meilleurs délais ; - faire appeler les fonds
			Faire aboutir le texte de création de l'OIABF et le rendre opérationnel	- sensibiliser la haute hiérarchie sur la nécessité de faire aboutir les textes dans les meilleurs délais ; - mettre en place l'organe
			Mener des études pour déterminer la taille des différents segments de marché	- élaborer les TDR pour le recrutement d'un cabinet spécialisé ; - lancer un appel d'offres pour le recrutement du cabinet d'appui ; - réaliser l'étude au plus tard le 31 décembre 2007
		Actualiser la législation en vigueur	Revisiter la loi de 1998 pour prendre en compte les différentes évolutions du secteur y compris tous les aspects touchant aux communications électroniques	- procéder à la révision au plus tard le 31 décembre 2006

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PROGRAMMES	PROJETS	ACTIONS
1- Adapter et actualiser le cadre institutionnel	1- Organiser le marché des Télécommunications et TIC	Accroître l'efficacité de la réglementation	Réglementer les secteurs connexes et tenir compte de la convergence des technologies	- élaborer les textes manquants en tenant compte de l'aspect multiservices au plus tard le 31-12-2008
			Introduire un ou plusieurs local providers pour l'accès au segment spatial	- faire lancer l'appel d'offres pour l'attribution de la concession à un ou plusieurs local provider
		Optimiser le système de régulation du secteur	Mettre en place un organe d'arbitrage pour résoudre les conflits entre les opérateurs et le régulateur	- élaborer les textes conséquents
			Etude sur l'impact de la libéralisation : dégroupage, portabilité, présélection...	- élaborer les TDR pour le recrutement d'un cabinet spécialisé; - lancer un appel d'offres pour le recrutement du cabinet d'appui; - réaliser l'étude au plus tard le 31 décembre 2007
			Sensibiliser les consommateurs des TIC sur leurs droits	- élaborer un texte pour la protection des consommateurs ; - organiser des campagnes d'information et de formation des consommateurs sur leurs droits
	2- Réduire la fracture numérique en zone rurale		Rendre opérationnel le fonds spécial des Télécommunications	- compléter les fonds PPTTE pour le déploiement des télécentres communautaires polyvalents dans les zones rurales et périurbaines
	3- Définir une politique nationale de gestion des Télécommunications d'urgence		Commencer une étude en vue de construire un réseau national de Télécommunications d'urgence arrimé au réseau mondial	- élaborer les TDR pour recruter un Consultant international; - lancer un appel d'offres pour l'acquisition des éqpts - installer et mettre en service avant le 31/12/2006
	4- Améliorer la gestion du spectre des fréquences	Actualiser le cadre législatif et réglementaire pour prendre en compte la R&D	Réviser la loi de 1998	- élaborer les textes incitatifs
			Réviser les conventions des opérateurs pour renforcer la participation aux financements de la R&D	- inclure des dispositions dans le cahier des charges des opérateurs faisant obligation de provisionner des ressources à hauteur d'au moins 1% du CA HTT

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PROGRAMMES	PROJETS	ACTIONS	
1- Adapter et actualiser le cadre institutionnel	4- Améliorer la gestion du spectre des fréquences	Renforcer la supervision et la réglementation en matière de gestion du spectre des fréquences		- Rendre opérationnel l'OIABF au plus tard le 30-06-2006	
				-Réviser la loi de 1998 pour prendre en compte le contrôle de la totalité du spectre de fréquences -mettre en place un système automatisé de gestion des fréquences	
	5- Améliorer la gestion des infractions et conflits dans le secteur		Adapter le cadre législatif et réglementaire		- élaborer les textes conséquents avant le 31 décembre 2007
					Améliorer la sensibilisation du consommateur
					Produire des textes adaptatifs Assurer des campagnes d'information et de formation du consommateur, activité permanente
	6- Privatiser Camtel	Détermination de la structure du capital de Camtel	Cession d'au moins 51% des actions Mise à disposition du reste		- sélectionner l'opérateur et/ou le partenaire stratégique pour la reprise du bloc d'actions - attribuer 10% d'actions au personnel de Camtel ; - céder en bourse 29% d'actions ; - conserver 10% d'actions pour l'Etat
		Compensation des dettes croisées	Evaluation et crédibilisation de la créance de Camtel sur l'Etat		- exploiter l'audit de BNP-Paribas - procéder à l'annulation de ladite créance
			Evaluation et crédibilisation de la créance de l'Etat sur Camtel		- arrêter la créance au niveau de l'Etat - procéder à l'annulation croisée
		Dévolution du patrimoine	Finaliser les rapports des commissions ad hoc		- procéder à la dévolution du patrimoine
		Optimisation des ressources humaines	Réalisation d'un audit social pour aboutir à la description du poste de travail, du profil de carrière et du nombre optimum à retenir		- définir les postes de travail, les profils de carrière - arrêter une adéquation avec les nouveaux métiers ; - calibrer et redimensionner l'effectif total ; - prévoir le programme de redéploiement du personnel non retenu - susciter les départs volontaires

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PROGRAMMES	PROJETS	ACTIONS
1- Adapter et actualiser le cadre institutionnel	7- Refondation de l'ENSPT	Réorientation des missions organiques de l'ENSPT	Restructuration de l'institution	Elaborer des termes de références pour le recrutement d'un cabinet spécialisé en vue de mener une étude relative à la refondation de l'école sur financement FST
		Accroître l'offre de téléphone fixe : porter la télédensité à 30% d'ici 2015	Réhabiliter l'infrastructure fixe	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement progressif des câbles en cuivre par de la FO pour le transport et la distribution dans les grandes villes ; - extension de centraux numériques des grandes villes et numérisation des centraux de l'arrière pays ; - étendre et numériser intégralement les artères de transmission.
Améliorer l'équilibrage géographique du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - activation des 14 points de sortie du câble à FO Doba-Kribi et ceux de Douala-Yaoundé pour offrir l'accès dans les localités traversées ; - extension de la boucle SDH en FO sur le tracé Yao-Dla par Edéa et Bana , Bafoussam-Bagangté-Bafia-Obala-Yaoundé ; - construction des liaisons Gangui-Meïganga, Gangui-Ngaoundéré-Garoua-Maroua-Kousseri, Bafoussam-Ngaoundéré, Bafoussam-Bamenda-Buéa-Douala-Nkongsamba-Bafang-Bafoussam - Etendre le déploiement des télécentres communautaires polyvalents dans les 20 000 villages du pays 			
Améliorer l'offre de services à valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> - déployer les plateformes IP et IN dans les centraux ; - étendre les capacités larges bande sur l'ensemble du réseau national ; - mettre en œuvre les contenus à valeur ajoutée dans les télécentres, notamment les e-services 			
Améliorer l'offre de téléphonie mobile : porter la télédensité à 50% d'ici 2015	Etendre le réseau de téléphone mobile		<ul style="list-style-type: none"> - allouer la bande 1800 MHz - intégrer toutes les technologies innovantes compatibles 	
	Extension de la couverture nationale du réseau mobile	<ul style="list-style-type: none"> - couvrir tous les chefs lieux de districts ; - couvrir au moins 40% du territoire national 		
	Orienter à la baisse le coût des communications et des terminaux	<ul style="list-style-type: none"> - installer la comptabilité analytique chez tous les opérateurs du secteur d'ici 2010 ; 		
2- Améliorer l'offre de services en quantité, qualité et à des prix abordables	1- Améliorer la télédensité, la qualité de service et diversifier l'accès			

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PROGRAMMES	PROJETS	ACTIONS	
2- Améliorer l'offre de services en quantité, qualité et à des prix abordables	1- Améliorer la télédensité, la qualité de service et diversifier l'accès	Améliorer l'offre de téléphonie mobile : porter la télédensité à 50% d'ici 2015	Mutualiser les infrastructures et les sites	- procéder à leur mutualisation d'ici le 31 décembre 2006	
			Déployer le 3e réseau	- arrêter la stratégie de mise en œuvre de la 3e licence ; - élaborer le cahier des charges ;	
		Evaluer la phase pilote du projet de TCP	Evaluer la technologie retenue par rapport aux technologies actuelles disponibles sur le marché	Analyser les coûts, les débits, les interopérabilités, les services offerts	
	2- Optimiser l'utilisation des ressources humaines pour une meilleure participation à la croissance du secteur		S'approprier les TIC		
			Recentrer la formation TIC		
			Redynamiser la politique de développement des TIC		
			Créer une entité nationale de gestion du .cm		
			Créer une autorité nationale de certification		
			Intensifier la sensibilisation de la société civile sur les TIC		
	3- Améliorer le rendement du marché et rationaliser les tarifs pratiqués	Vulgariser l'Internet		Améliorer la bande passante	
			Baisser les coûts d'accès		
			Introduire l'offre haut débit au dernier Km		



AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PROGRAMMES	PROJETS	ACTIONS	
2- Améliorer l'offre de services en quantité, qualité et à des prix abordables	4- Offrir des connexions et les services large bande et améliorer le taux de pénétration du téléphone fixe		Développer le backbone national en fibre optique	- connecter la FO Doba-Kribi à Sat3 ; - déployer l'ADSL , le WiMax	
			Numérisation totale du réseau Camtel		
			Activation de la fibre optique Doba-Kribi		
			Achever le backbone national en fibre optique		
	5- Repositionner Camtel sur le marché des TIC	Réorientation de Camtel en fournisseur de capacités		Extention du backbone Camtel en FO en vue d'un réseau national	- donner à Camtel le monopole de la vente des capacités en FO pendant 05 ans ;
				Déploiement des plateformes IP et IN	- introduire ces technologies
		Différentiation et détermination du nombre de local providers du segment spatial		Etude technique pour la détermination du ou des local providers	- faire assurer provisoirement pendant 18 mois le commissioning du segment spatial par l'ART et sous traiter le contrôle
				Développement des téléports de Douala et Yaoundé et faire du Cameroun un Hub pour la sous région	- sélectionner au moins 02 local providers en attendant les conclusions de l'étude : * Camtel pour Inmarsat et Intelsat pour les services marchands de Camtel et les services publics * une association des ISP (globalNet, DoualaOne, Conestel...) en donnant la possibilité à toute autre société de droit camerounais d'entrer dans le capital à constituer - interconnecter les deux téléports par FO ; - assigner des objectifs de développement à l'association ; - ouvrir le réseau de téléports vers l'Afrique Centrale (Tchad, RCA, Guinée Equatoriale...) - utiliser tout réseau VSAT comme secours car la FO large bande offre des prix plus bas

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PROGRAMMES	PROJETS	ACTIONS
2- Améliorer l'offre de services en quantité, qualité et à des prix abordables	6- Rationalisation de la consommation téléphonique et autres services par l'Etat	Construire le réseau interministériel pour réduire les charges de 12 milliards/an à 03 milliards/an d'ici 2010	Validation de l'étude d'architecture de réseau par la haute hiérarchie	<ul style="list-style-type: none"> - choisir la technologie en s'appuyant sur les architectures actualisées ; - construire le réseau - mettre le réseau en service - mettre en place une plate forme de sécurisation des transactions des relations gouvernementales ; - prévoir dans le budget de chaque ministère l'acquisition de PABX - définir et gérer les quotas des responsables et les intégrer dans la plate forme de gestion
			Evaluer l'utilisation des ressources financières et la qualité de la dépense au cours de la phase pilote	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le financement minimal critique et le rendement des fonds alloués
			Evaluer la pertinence du cadre de rétrocession et les choix faits en vue de la pérennisation	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le cadre de rétrocession retenu - Evaluer les capacités d'appropriation des bénéficiaires retenus - Comparer les deux évaluations
			Mise en route de l'exploitation du projet des télécentres communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - réceptionner tous les bâtiments au plus tard fin mars 2006 - installer et mettre en service tous les équipements internes concernés au plus tard fin mars 2006 - Installer et mettre en service tous les équipements externes concernés au plus tard en fin mars 2006 - Terminer la formation et déployer tous les personnels techniques d'accompagnement au plus tard en fin mars 2006 - Organiser l'accompagnement sur une période de 24 mois à partir de juin 2006 selon les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement de mise en service : 6 mois - suivi d'un accompagnement d'exploitation : 18 mois - évaluation de fin d'accompagnement portant sur : + partie accès par CAMTEL + partie exploitation par MPT - tenir compte de résultats d'évaluation de la phase pilote pour réorienter éventuellement le projet
7- promouvoir les services innovants	Introduire la 3G	Etudier les conditions d'attribution des licences de 3G	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer les TDR pour le recrutement d'un cabinet spécialisé ; - lancer un appel d'offres pour le recrutement du cabinet d'appui ; - appuyer la réalisation au plus tard le 31 décembre 2007 	

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PROGRAMMES	PROJETS	ACTIONS
3- Densifier le tissu industriel des entreprises TIC	1- Développer, animer et faire contribuer l'industrie des TIC à l'économie nationale		Mettre en place une politique d'industrialisation des TIC	<ul style="list-style-type: none"> - rechercher des partenariats stratégiques ; - Elaborer un cadre incitatif pour accroître l'attractivité de l'activité industrielle des TIC ; - créer des technopoles ; - accélérer l'aboutissement des projets du centre africain de développement de l'Internet, de centre sous régional de maintenance des Télécommunications de Yaoundé...
	2- Organiser le système de financement des industries des TIC			<ul style="list-style-type: none"> - mettre à contribution le fonds spécial des Télécommunications ; - Faire créer une banque d'investissement dédiée aux industries des TIC ; - Inciter les banques camerounaises à s'impliquer dans le financement des projets d'industrialisation à haut rendement; - mise en place d'une commission interministérielle pour l'utilisation des TICs dans l'administration.
	3- Développer de nouvelles compétences et renforcer les capacités	Refondation de l'organisation et des programmes de l'ENSPT		<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des partenariats stratégiques avec les institutions internationales du secteur, les grandes écoles, les industries et les opérateurs ; - Equiper les laboratoires de l'ENSPT.
	4- Elaborer une stratégie nationale de développement des capacités dans le secteur des TIC	Dresser l'état des lieux et identifier les besoins en moyen de développement des ressources humaines au Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les TDR - Recenser les structures de développement des RH - Analyser et relever les passerelles existantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Réorienter les contenus des programmes pour les mettre en adéquation avec les besoins du marché ; - Arrimer l'ENSPT au système universitaire et mettre à niveau le corps professoral ; - Mettre en place une politique de renouvellement des cadres supérieurs et assurer la promotion au fonctionariat international.
				Dresser l'état des lieux et identifier les besoins en moyen de développement des ressources humaines au Cameroun

AXES STRATÉGIQUES	OBJECTIFS	PROGRAMMES	PROJETS	ACTIONS
3- Densifier le tissu industriel des entreprises TIC	4- Elaborer une stratégie nationale de développement des capacités dans le secteur des TIC		Inciter à la mise à niveau et à la mise en réseau	-Etablir un référentiel des métiers innovants des TIC et leurs programmes et contenus ; - Enrichir les contenus et les agréger en formation diplômantes ; - Mettre en place la conférence des grandes écoles offrant des formations en TIC.
			Mettre en place l'université virtuelle	- promouvoir la mutualisation des ressources existantes et les synergies.
		Etude sur les capacités nationales en TIC	Dresser l'état des lieux et identifier les besoins en ressources humaines	- élaborer les termes de références en vue de recruter un consultant ; - Construire une base de données dynamique
		Intégrer l'aspect convergence des technologies dans le développement des ressources humaines	Mutualiser les ressources	- promouvoir des partenariats entre les institutions de formations nationales ; - Développer les synergies
	5- soutien à la création d'entreprises dans le secteur	Réaliser une étude	Soutien des banques locales à la formation à l'ingénierie de projet de financement des TICs	
		Création des usines	Création d'une usine de production de la fibre optique	- élaborer les TDR pour le recrutement d'un cabinet d'études pour l'étude de faisabilité technique et financière du projet ; - mettre en œuvre les conclusions de l'étude ; - rechercher/choisir le partenaire proposé par l'étude ; - élaborer le cahier des charges de création de l'usine ; - déterminer la part de capital réservée aux nationaux selon les conclusions de l'étude ; - constituer la joint venture ; mettre en route le projet au plus tard le 1er janvier 2008

4.2.3 - La stratégie publique

Celle-ci est résumée dans les tableaux ci-dessous :

AXE STRATEGIQUE N°1 : AMELIORER L'OFFRE DES SERVICES EN QUANTITE, EN QUALITE ET A DES PRIX ABORDABLES

Objectif 1 : Améliorer la télédensité, la qualité de service et diversifier l'offre de services en quantité et en qualité

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Accroître l'offre de téléphone fixe : porter la télédensité à 30% d'ici 2015	Réhabiliter l'infrastructure fixe	<ul style="list-style-type: none"> - remplacement progressif des câbles en cuivre par de la FO pour le transport et la distribution dans les grandes villes ; - extension de centraux numériques des grandes villes et numérisation des centraux de l'arrière pays ; - étendre et numériser intégralement les artères de transmission. 	<i>Financement :</i> Etat/FST <i>Mise en œuvre :</i> CAMTEL	A déterminer après étude	
	Améliorer l'équilibrage géographique du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - activation des 14 points de sortie du câble à FO Doba-Kribi et ceux de Douala-Yaoundé pour offrir l'accès dans les localités traversées ; - extension de la boucle SDH en FO sur le tracé Yao-Dla par Edéa et Bana , Bafoussam-Bagangté-Bafia-Obala-Yaoundé ; - construction des liaisons Gangui-Meïganga, Gangui-Ngaoundéré-Garoua-Maroua-Kousseri, Bafoussam-Ngaoundéré, Bafoussam-Bamenda-Buéa-Douala-Nkongsamba-Bafang-Bafoussam - Etendre le déploiement des télécentres communautaires polyvalents dans 2 000 villages du pays 	<i>Financement :</i> CAMTEL <i>Mise en œuvre :</i> CAMTEL <i>Financement :</i> PPTE/FST		L'étude menée par l'ART consistera à déterminer les zones les plus rentables et à sélectionner le moins disant après appel d'offres. Suivra un phasage progressif après évaluation
	Améliorer l'offre de services à valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> - déployer les plateformes IP et IN dans les centraux ; - étendre les capacités large bande sur l'ensemble du réseau national ; - mettre en œuvre les contenus à valeur ajoutée dans les télécentres, notamment les e-services 	CAMTEL		

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Améliorer l'offre de téléphonie mobile : porter la télédensité à 50% d'ici 2015	Etendre le réseau de téléphone mobile	- allouer la bande 1800 MHz - intégrer toutes les technologies innovantes compatibles	<i>Supervision</i> : ART <i>Mise en œuvre</i> : MTN, Orange, Camtel	A déterminer après étude	études menées par l'ART
	Extension de la couverture nationale du réseau mobile	- couvrir tous les chefs lieux de districts ; - couvrir au moins 40% du territoire national			L'ART suit et contrôle
	Orienter à la baisse le coût des communications et des terminaux	- installer la comptabilité analytique chez tous les opérateurs du secteur d'ici 2010 ;	ART		La comptabilité analytique doit être mise en place chez tous les opérateurs sous le contrôle de l'ART
	Mutualiser les infrastructures et les sites	- procéder à leur mutualisation d'ici le 31 décembre 2006 ;	<i>coordination</i> : ART <i>mise en œuvre</i> : Opérateurs		
	Déployer le 3 ^e réseau	- élaborer le cahier des charges au plus tard le 31 décembre 2006 ;	ART		



Objectif 2 : Optimiser l'utilisation des ressources humaines pour une meilleure participation à la croissance du secteur

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Développer les TIC	S'approprier les TIC	Sensibiliser la hiérarchie à la nécessité d'utiliser les TIC dans les administrations, les entreprises et les établissements de formation	MINPOSTEL MINESUP MINEBASE MIPME MINCOM MINRESI Société civile etc...	A déterminer	
	Redynamiser la politique de développement des TIC	Valider la politique de développement des TIC	PRC SPM MINPOSTEL	A déterminer	
	Créer une entité nationale de gestion du .cm Créer une autorité nationale de certification	Sensibiliser la société civile, les ISP, les entreprises, les divers corps de métiers ... à se regrouper en entités de gestion	Société civile	A déterminer	Prendre les dispositions nécessaires pour le transfert de la gestion du .cm par la société civile
			ETAT et Société civile	A déterminer	L'état organise et garde un droit de regard sur les activités de cette entité

Objectif 3 : Améliorer le rendement du marché et rationaliser les tarifs pratiqués

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Vulgariser l'Internet		Améliorer la bande passante	Camtel	PM	Augmenter l'accès de 35 Mbps à 1 Gbps
		Baisser les coûts d'accès	ART		

Objectif 4 : Offrir des connexions et les services large bande et améliorer le taux de pénétration du téléphone fixe

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
	Développer le backbone national en fibre optique	- connecter la FO Doba-Kribi à Sat3 ; - déployer l'ADSL , le WiMax	Camtel	PM	
	Numérisation totale du réseau Camtel		Camtel	PM	
	Activation de la fibre optique Doba-Kribi		Camtel	PM	
	Achever le backbone national en fibre optique		Camtel	PM	

Objectif 5 : Repositionnement de Camtel

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Réorientation de Camtel en fournisseur de capacités	Extension du backbone Camtel en FO en vue d'un réseau national	- donner à Camtel le monopole de la vente des capacités en FO jusqu'au 31 décembre 2010 ;	MINPOSTEL	-	
	Déploiement des plateformes IP et IN	- introduire ces technologies	CAMTEL	PM	
Différentiation et détermination du nombre de local providers du segment spatial	Etude technique pour la détermination du ou des local providers	- faire assurer provisoirement pendant 18 mois le commissioning du segment spatial par l'ART et sous traiter le contrôle	MINPOSTEL/ART		
	Développement des téléports de Douala et Yaoundé et faire du Cameroun un Hub pour la sous région	- sélectionner au moins 02 local providers en attendant les conclusions de l'étude : * Camtel pour Inmarsat et Intelsat pour les services marchands de Camtel et les services publics * une association des ISP (globalNet, DoualaOne, Conestel...) en donnant la possibilité à toute autre société de droit camerounais d'entrer dans le capital à constituer - interconnecter les deux téléports par FO ; - assigner des objectifs de développement à l'association ; - ouvrir le réseau de téléports vers l'Afrique Centrale (Tchad, RCA, Guinée Equatoriale...) - utiliser tout réseau VSAT comme secours car la FO large bande offre des prix plus bas			



Objectif 6 : Rationalisation de la consommation téléphonique et autres services par l'Etat

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Construire le réseau interministériel pour réduire les charges de 12 milliards/an à 03 milliards/an d'ici 2010	Validation de l'étude d'architecture de réseau par la haute hiérarchie	<ul style="list-style-type: none"> - choisir la technologie en s'appuyant sur les architectures actuelles ; - construire le réseau - mettre le réseau en service - mettre en place une plate forme de sécurisation des transactions des relations gouvernementales ; - prévoir dans le budget de chaque ministère l'acquisition de PABX - définir et gérer les quotas des responsables et les intégrer dans la plate forme de gestion 	MINPOSTEL/ MINEFI/Autres Ministères	A déterminer	Urgent

Objectif 7 : Améliorer la télédensité, la qualité de service et la diversification de l'accès

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Evaluer la phase pilote du projet de TCP	Evaluer la technologie retenue par rapport aux technologies actuelles disponibles sur le marché	Analyser les coûts, les débits, les interopérabilités, les services offerts	MINPOSTEL	A déterminer	
	Evaluer l'utilisation des ressources financières et la qualité de la dépense au cours de la phase pilote	- Evaluer le financement minimal critique et le rendement des fonds alloués	MINPOSTEL		
	Evaluer la pertinence du cadre de rétrocession et les choix faits en vue de la pérennisation	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le cadre de rétrocession retenu - Evaluer les capacités d'appropriation des bénéficiaires retenus - Comparer les deux évaluations 	MINPOSTEL		
	Mise en route de l'exploitation du projet des télécentres communautaires	<ul style="list-style-type: none"> -réceptionner tous les bâtiments au plus tard fin mars 2006 - installer et mettre en service tous les équipements internes concernés au plus tard fin mars 2006 	MINPOSTEL/MIN-DUH		

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Evaluer la phase pilote du projet de TCP	Mise en route de l'exploitation du projet des télécentres communautaires	- Installer et mettre en service tous les équipements externes concernés au plus tard en fin mars 2006	MINPOSTEL / CAMTEL		
		- Terminer la formation et déployer tous les personnels techniques d'accompagnement au plus tard en fin mars 2006	ENSPT/MINPOSTEL		
		- Organiser l'accompagnement sur une période de 24 mois à partir de juin 2006 selon les modalités suivantes : - accompagnement de mise en service : 6 mois - suivi d'un accompagnement d'exploitation : 18 mois - évaluation de fin d'accompagnement portant sur : + partie accès par CAMTEL + partie exploitation par MPT - tenir compte de résultats d'évaluation de la phase pilote pour réorienter éventuellement le projet	MIPOSTEL /CAMTEL/ART		

Objectif 8 : Promouvoir les services innovants

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Introduire la 3G	Etudier les conditions d'attribution des licences de 3G	- élaborer les TDR pour le recrutement d'un cabinet spécialisé ; - lancer un appel d'offres pour le recrutement du cabinet d'appui ; - appuyer la réalisation au plus tard le 31 décembre 2007	MINPOSTEL/ART/O pérateurs mobiles / ART ART/MINPOSTEL/O pérateurs	A déterminer	

AXE STRATEGIQUE N°2 : ADAPTER ET ACTUALISER LE CADRE INSTITUTIONNEL

Objectif 1 : Organiser le marché des Télécommunications et TIC

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Améliorer la supervision	Rendre opérationnel le fonds spécial des Télécommunications	- sensibiliser la haute hiérarchie sur la nécessité de faire aboutir les textes dans les meilleurs délais ; - faire appeler les fonds	MINPOSTEL ART/MINPOSTEL		
	Faire aboutir le texte de création de l'OIABF et le rendre opérationnel	- sensibiliser la haute hiérarchie sur la nécessité de faire aboutir les textes dans les meilleurs délais ; - mettre en place l'organe	MINPOSTEL MINPOSTEL		
	Mener des études pour déterminer la taille des différents segments de marché	- élaborer les TDR pour le recrutement d'un cabinet spécialisé ; - lancer un appel d'offres pour le recrutement du cabinet d'appui ; - réaliser l'étude au plus tard le 31 décembre 2007	MINPOSTEL/ART MINPOSTEL/ART MINPOSTEL/ART		
Actualiser la législation en vigueur	Revisiter la loi de 1998 pour prendre en compte les différentes évolutions du secteur	- procéder à la révision au plus tard le 31 décembre 2006	MINPOSTEL/ART/ OPERATEURS		
Accroître l'efficacité de la réglementation	Réglementer les secteurs connexes et tenir compte de la convergence des technologies	- élaborer les textes manquants en tenant compte de l'aspect multiservices	MINPOSTEL/ MINCOM		
	Introduire un ou plusieurs local providers pour l'accès au segment spatial	- faire lancer l'appel d'offres pour l'attribution de la concession à un ou plusieurs local providers ;	ART/MINPOSTEL		
Optimiser le système de régulation du secteur	Mettre en place un organe d'arbitrage pour résoudre les conflits entre les opérateurs et le régulateur	- élaborer les textes conséquents	PRC/MINPOSTEL		

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Optimiser le système de régulation du secteur	Sensibiliser les consommateurs des TIC sur leurs droits	- élaborer un texte pour la protection des consommateurs ; - organiser des campagnes d'information et de formation des consommateurs sur leurs droits	MINPOSTEL/ART ART/MINPOSTEL		

Objectif 2 : Réduire la fracture numérique en zone rurale

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
	Rendre opérationnel le fonds spécial des Télécommunications	- compléter les ressources PPTTE par le FST pour le déploiement des télécentres communautaires polyvalents dans les zones rurales et périurbaines	MINPOSTEL/ART	PM	

Objectif 3 : Développer la R&D en TIC

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Actualiser le cadre législatif et réglementaire pour prendre en compte la R&D	Réviser la loi de 1998	- élaborer les textes incitatifs	MINPOSTEL/ART/O PERATEURS/ CONESTEL	PM	
	Réviser les conventions des opérateurs pour renforcer la participation aux financements de la R&D	- inclure des dispositions dans le cahier des charges des opérateurs faisant obligation de provisionner des ressources à hauteur d'au moins 1% du CA HTT	MINPOSTEL/ART/O PERATEURS	PM	

Objectif 4 : Améliorer la gestion du spectre des fréquences

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Renforcer la supervision et la réglementation en matière de gestion du spectre des fréquences		- Formuler une politique générale relative au spectre des fréquences - Rendre opérationnel l'OIABF	MINPOSTEL/ART	A déterminer	
		Réviser la loi de 1998 pour prendre en compte le contrôle de la totalité du spectre de fréquences	MINPOSTEL/ART/OPÉRATEURS/ MINCOM/MINDEF/ MINATD/MINTRANS/DGSN/ CONESTEL	PM	

Objectif 5 : Améliorer la gestion du spectre des fréquences

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
	Adapter le cadre législatif et réglementaire	- élaborer les textes conséquents avant le 31 décembre 2007	MINPOSTEL/ART/OPÉRATEURS/ CONESTEL	PM	
		Améliorer la sensibilisation du consommateur	ART	PM	
		Produire des textes adaptatifs	MINPOSTEL/ART		
		Assurer des campagnes d'information et de formation du consommateur	MINPOSTEL/ART		

Objectif 6 : Améliorer la gestion des infractions et conflits

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
	Adapter le cadre législatif et réglementaire	- élaborer les textes conséquents avant le 31 décembre 2007	ART/MINPOSTEL	PM	
		Améliorer la sensibilisation du consommateur	ART/MINPOSTEL	PM	
		Produire des textes adaptatifs	ART/MINPOSTEL	PM	
		Assurer des campagnes d'information et de formation du consommateur	ART/MINPOSTEL	PM	

Objectif 7 : Privatiser Camtel

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Détermination de la structure du capital de Camtel	Cession d'au moins 51% des actions Mise à disposition du reste des actions	- sélectionner l'opérateur et/ou le partenaire stratégique pour la reprise du bloc d'actions - attribuer 10% d'actions au personnel de Camtel ; - céder en bourse 29% d'actions ; - conserver 10% d'actions pour l'Etat	MINPOSTEL/CTPL/ CAMTEL MINPOSTEL/CTPL/ CAMTEL MINPOSTEL/CTPL/ CAMTEL/ Commission des Marchés financiers	PM par CTPL	
Compensation des dettes croisées	Evaluation et crédibilisation de la créance de Camtel sur l'Etat	- exploiter l'audit de BNP-Paribas - procéder à l'annulation de ladite créance	MINPOSTEL/CTPL/ CAMTEL		
	Evaluation et crédibilisation de la créance de l'Etat sur Camtel	- arrêter la créance au niveau de l'Etat - procéder à l'annulation croisée	MINPOSTEL/CTPL/ CAMTEL		
Dévolution du patrimoine	Finaliser les rapports des commissions ad hoc	- procéder à la dévolution du patrimoine	MINPOSTEL/MIN- DUH/CAMTEL		
Optimisation des ressources humaines	Réalisation d'un audit social pour aboutir à la description du poste de travail, du profil de carrière et du nombre optimum à retenir	- définir les postes de travail, les profils de carrière - arrêter une adéquation avec les nouveaux métiers; - calibrer et redimensionner l'effectif total ; - prévoir le programme de redéploiement du personnel non retenu - susciter les départs volontaires	MINPOSTEL/CTPL/ CAMTEL MINPOSTEL/MIN- FOPRA MINPOSTEL/CTPL/ CAMTEL MINPOSTEL/MIN- FOPRA/CAMTEL CTPL/CAMTEL	PM par Camtel	

Objectif 8 : Refondation de l'ENSPT

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Réorientation des missions organiques de l'ENSPT	Restructuration de l'institution	Elaborer des termes de références pour le recrutement d'un cabinet spécialisé en vue de mener une étude relative à la refondation de l'école sur financement FST	MINPOSTEL/Conseil de Direction ENSPT	MINPOSTEL	
	Reforme des ressources		MINPOSTEL/Conseil de Direction ENSPT	MINPOSTEL	

AXE STRATEGIQUE N° 3 : DENSIFICATION DU TISSU INDUSTRIEL DES ENTREPRISES TIC

Objectif 1 : Développer, animer et faire contribuer l'industrie des TIC à l'économie nationale

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
	Mettre en place une politique d'industrialisation des TIC	<ul style="list-style-type: none"> - recherche de partenariat stratégique ; - élaborer un cadre incitatif pour accroître l'attractivité de l'activité industrielle des TIC - créer des technopoles, - accélérer l'aboutissement des projets de centre africain de développement de l'Internet, de centre sous régional de maintenance des Télécommunications de Yaoundé... 	MINPOSTEL/MIN-PLAPDAT/ MINMIDT MINPOSTEL/MINMIDT MINPOSTEL	MINPOSTEL	

Objectif 2 : Organiser le système de financement des industries des TIC

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> - mettre à contribution le fonds spécial des Télécommunications ; - Faire créer une banque d'investissement dédiée aux industries des TIC - Inciter les banques camerounaises à s'impliquer dans le financement des projets d'industrialisation à haut rendement 	MINPOSTEL/ART MINPOSTEL/MINEFI/AUTRES MINPOSTEL/CTPL/SNI	FST	

Objectif 3 : Développer de nouvelles compétences et renforcer les capacités

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
	Refondation de l'organisation et des programmes de l'ENSPT	Elaborer des termes de références pour le recrutement d'un cabinet spécialisé en vue de mener une étude relative à la refondation de l'école	MINPOSTEL/ART	FST	

Objectif 4 : Elaborer une stratégie nationale de développement des capacités

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Intégrer l'aspect Convergence des technologies dans le développement des ressources humaines	Mutualiser les ressources	-Promouvoir les partenariats entre instituts de formations nationaux - Développer les synergies	MINPOSTEL/ART/Opérateurs/industrie	FST	

Objectif 5 : Soutien à la création d'entreprises dans le secteur

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Mise en place d'une banque d'investissements dédiée aux projets TIC	Mise en place des mécanismes de financement	- Doter la banque de 10 milliards FCFA sur prélèvements sur le FST - Faire contribuer les opérateurs fixes et mobiles à hauteur de 5 et 10 milliards - Impliquer les investisseurs nationaux à hauteur de 60 milliards - Arrêter le directeur général et fixer son mandat à 3 ans renouvelable une fois - Mettre en route la dite banque au 1er janvier 2008	MINPOSTEL/ART MINPOSTEL/ART/CTPL MINPOSTEL/SNI/AUTRES	FST	
Création des usines	Création d'une usine de production de la fibre optique	- élaborer les TDR pour le recrutement d'un cabinet d'études pour l'étude de faisabilité technique et financière du projet ; - mettre en œuvre les conclusions de l'étude ; - rechercher/choisir le partenaire proposé par l'étude ; - élaborer le cahier des charges de création de l'usine; - déterminer la part de capital réservée aux nationaux selon les conclusions de l'étude ; - constituer la joint venture ; - mettre en route le projet au plus tard le 1er janvier 2008	MINPOSTEL/MIN-MINDT IDEM IDEM IDEM MINPOSTEL/ MIN-MINDT/ PARTENAIRES Idem ci-dessus		
	Création d'une usine de fabrication des équipements de connectique, des MIE, MT, des brasseurs, amplificateurs et répéteurs	Idem ci-dessus			

Objectif 6 : Elaborer une stratégie nationale de développement des capacités dans le secteur des TIC

PROGRAMME	PROJET	ACTIONS	RESPONSABILITÉ	COÛT ESTIMÉ	OBSERVATIONS
Etude sur les capacités nationales en TIC	Dresser l'état des lieux et identifier les besoins en ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - élaborer les termes de références en vue de recruter un consultant - Procéder à l'analyse nationale - Construire une base de données dynamique 	MINPOSTEL/ART	FST	
	Dresser l'état des lieux et identifier les besoins en moyen de développement des ressources humaines au Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les TDR - Recenser les structures de développement des RH - Analyser et relever les passerelles existantes 	MINPOSTEL/ART/ Opérateurs et autres	FST	
	Inciter à la mise à niveau et à la mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un référentiel des métiers innovants des TIC et leurs programmes et contenus - Enrichir les contenus et les agréger en formation diplômantes - Mettre en place la conférence des grandes écoles offrant des formations en TIC 	MINPOSTEL/MINFO-PRA/ Idem MINPOSTEL/MINSUP/ Opérateurs	FST	
	Mettre en place l'université virtuelle	<ul style="list-style-type: none"> - promouvoir la mutualisation des ressources existantes et les synergies 	MINPOSTEL/MINSUP/ Opérateurs	FST	

CONCLUSION

Le présent document de stratégie sectorielle du domaine des Télécommunications a été d'abord construit sur trois piliers principaux :

1- L'état des lieux et le diagnostic de la situation des Télécommunications camerounaises de ces dix dernières années ;

2- La définition des axes et objectifs stratégiques qui serviront de boussole à tout le secteur ;

3- Le développement des programmes et projets qui résultent des objectifs arrêtés plus haut.

Ensuite, il convient de remarquer que ce document revêt un caractère dynamique car, devant être révisé tous les trois ans pour tenir compte des évolutions technologiques et des écarts de réalisation sur le terrain.

Enfin, il traduit la volonté manifeste du gouvernement de s'engager à " faire " réaliser dans les délais impartis tous les programmes et projets conséquemment arrêtés, afin de rattraper le retard du Cameroun en matière de Télécommunications et TIC.

